

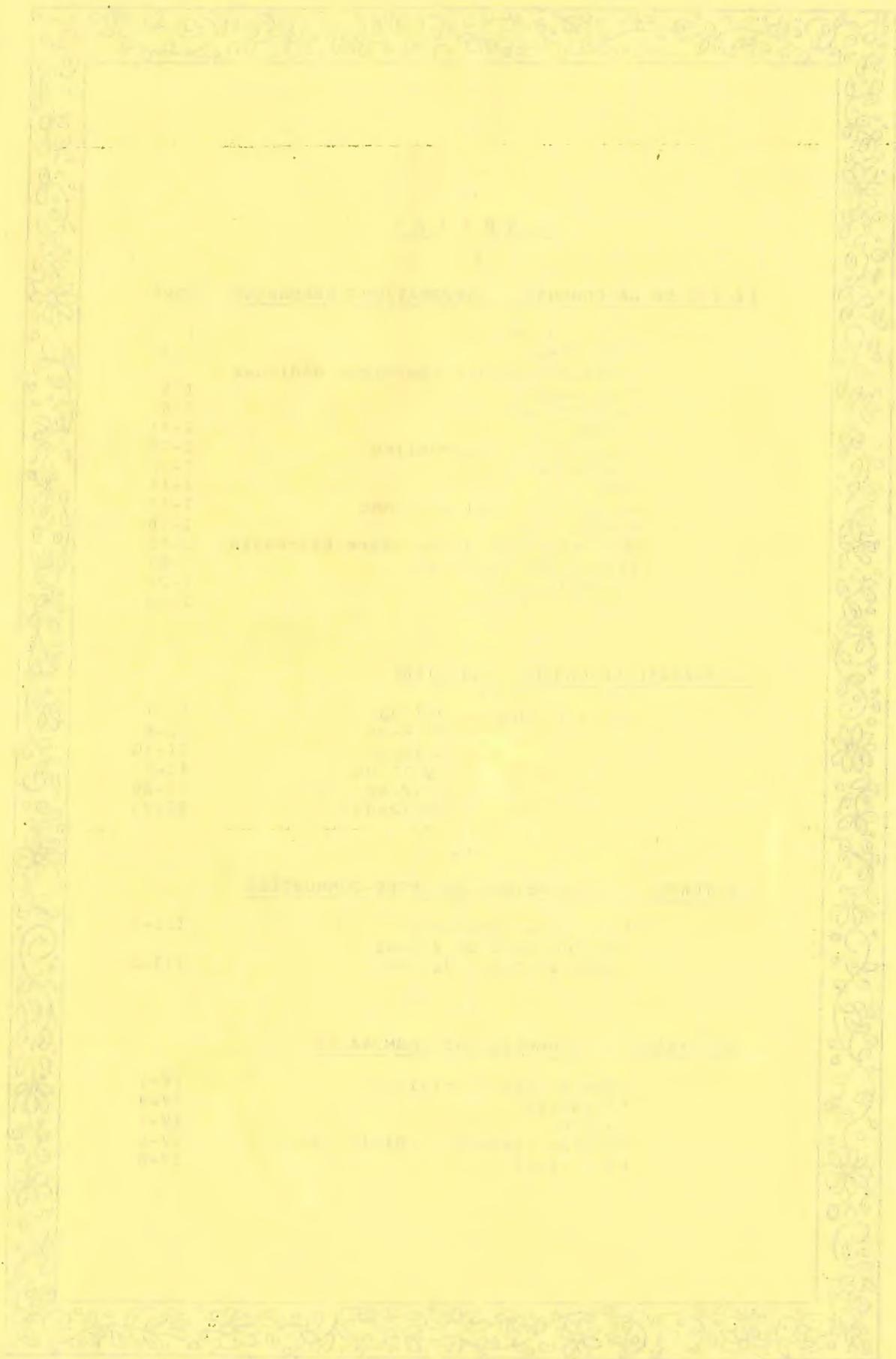
CHUZELLES

INFORMATIONS

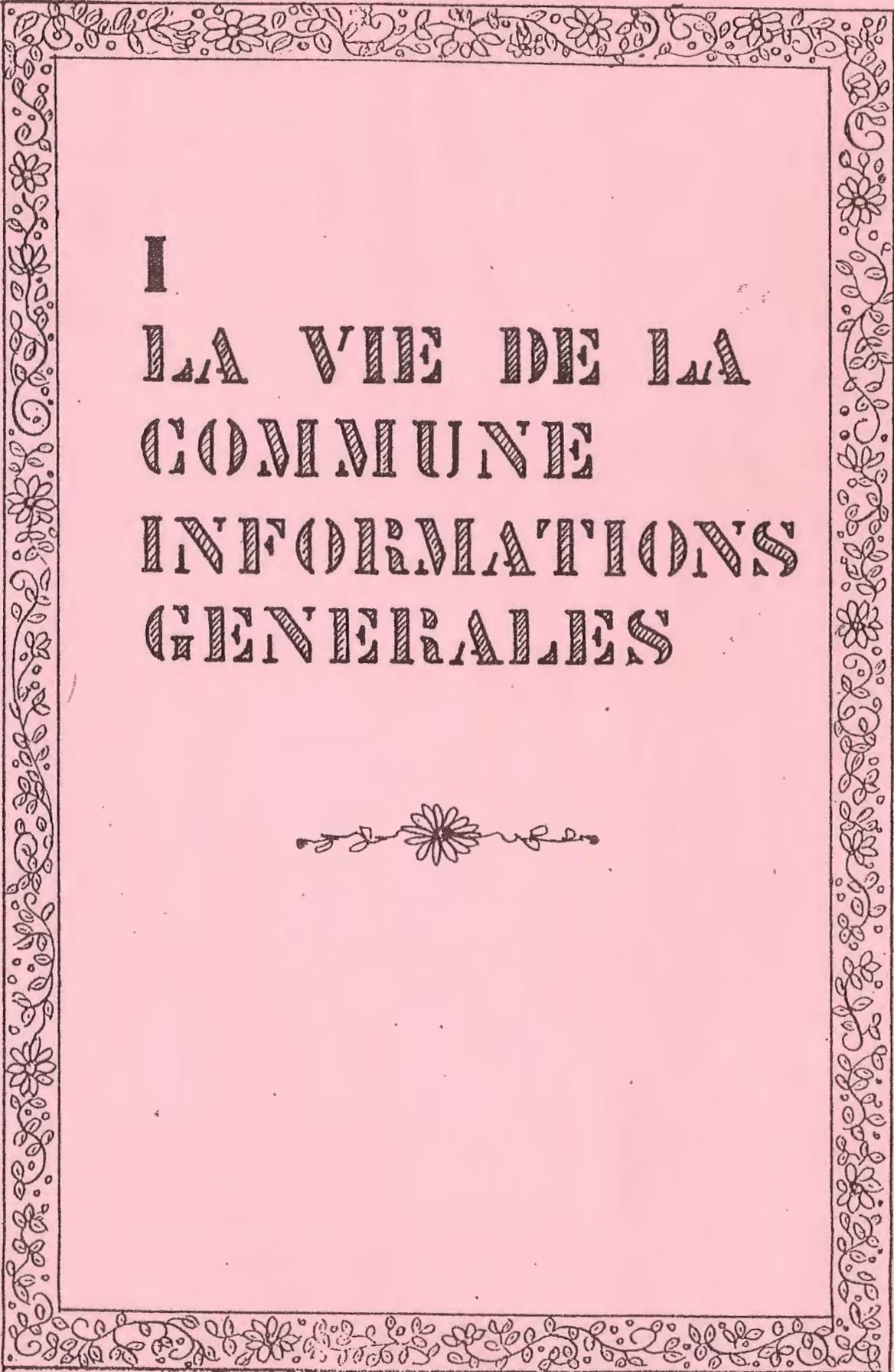
MAIRIE



Cette nuit là, le Père Noël rêva

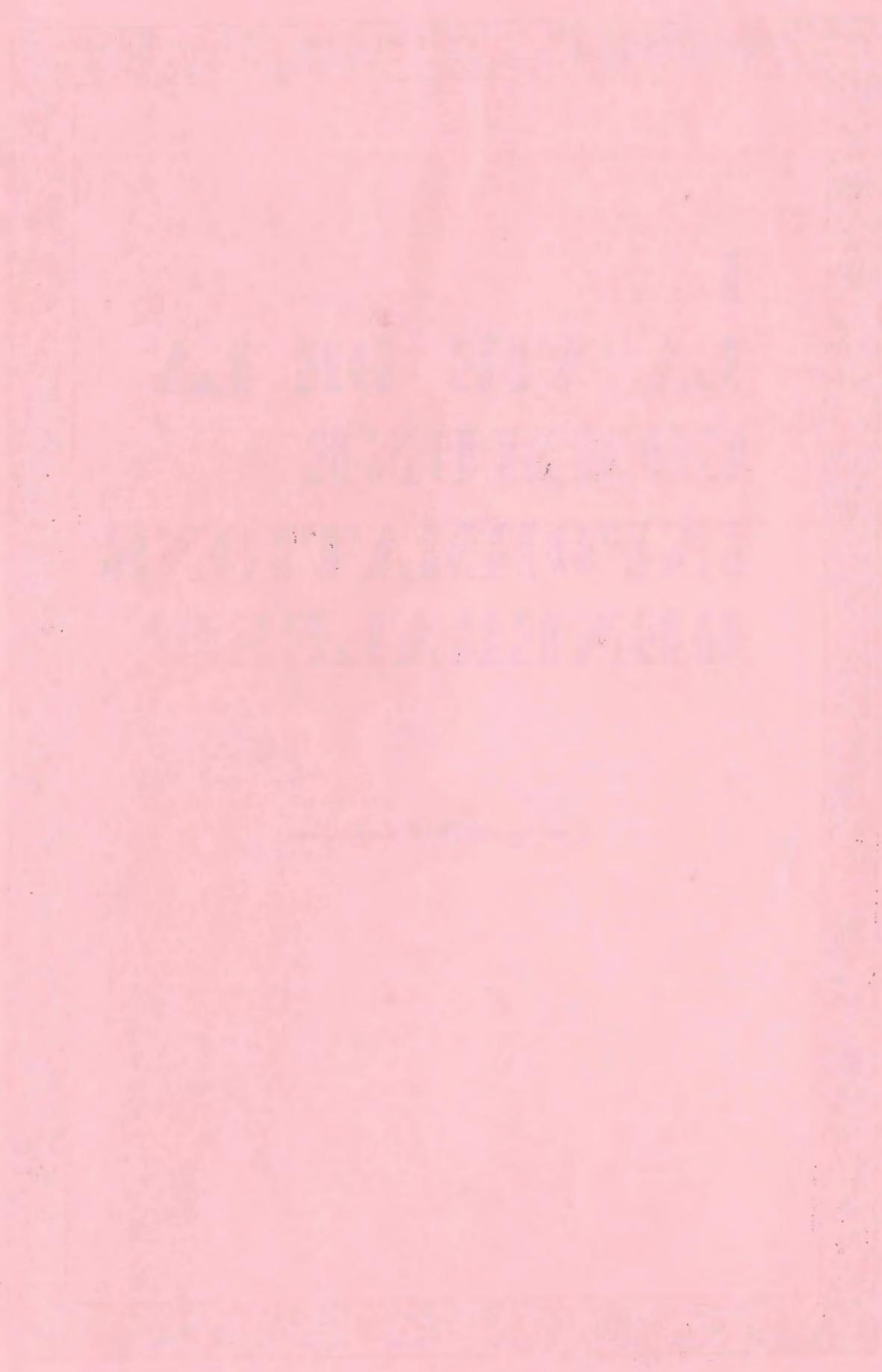


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. DICKINSON ST.
CHICAGO, ILL. 60637
TEL. 773-936-3700
FAX 773-936-3701
WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES





LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année, il est temps de faire le point des travaux du Conseil Municipal pendant ces six derniers mois.

P.O.S. : la révision limitée se poursuit. 3 séances ont eu lieu jusqu'à ce jour. Une anticipation devrait avoir lieu au cours du 1er trimestre 94, pour l'implantation de la nouvelle boulangerie. Les travaux préparatoires ont subi un retard dû à l'attente de la décision du Tribunal Administratif, concernant la zone NAI des PINS.

RD 123 : à cause des intempéries, les travaux se sont terminés avec quelques semaines de retard ; il reste à procéder à la plantation d'arbres et de haies.

Je tiens à remercier tous les riverains pour leur coopération. En harmonisant leurs travaux de clôture et autres aménagements, ils ont permis une bonne exécution des travaux.

Ce projet prévu depuis 1988, était nécessaire pour la sécurité de nos enfants et des piétons. Il a été procédé à la mise en place d'un collecteur pluvial, à la dissimulation des lignes téléphoniques, à la pose de fourreaux avec boîte pour l'éclairage public futur, à la mise en place d'un trottoir en enrobé et du marquage au sol. Coût total 1.200.000 F dont 87.000 F pour la dissimulation des lignes téléphoniques.

Les travaux sont financés par un emprunt de 1.100.000 F, par la D.G.E. à hauteur de 100.000 F et par une subvention du Conseil Général, dont le montant n'est pas connu à ce jour et qui sera versée en 1994, au titre de la sécurité, ainsi que par une subvention pour la dissimulation des lignes téléphoniques de 25 % sur le montant de 87.000 F.

A ce jour, donc 3 emprunts :

- 900.000 F sur 15 ans à 9,10 %
- 100.000 F sur 10 ans à 8,30 %
- 200.000 F sur 15 ans à 8,30 %.

J'attire l'attention des automobilistes, sur le respect de la limitation de vitesse (50 km/h).

ECOLE : sur le terrain cédé dernièrement à la commune à côté du groupe scolaire, il a été aménagé une cour en ghorr de 1300 m² (coût 80.000 F), puis des sanitaires ont été installés, dans un des garages sous le groupe scolaire coût (120.000 F). Ainsi, nos 128 élèves de l'école primaire retrouvent un espace qu'ils avaient perdu depuis plusieurs années. Le reste du terrain sera ensemencé en gazon dès que les clôtures seront terminées.

VOIRIE COMMUNALE : un budget toujours important. Sont venus se rajouter les graves dégâts causés par les intempéries de septembre et octobre. Les réfections d'urgence ont été effectuées, mais de gros travaux restent à faire. La facture en sera encore élevée pour le budget 94, malgré les subventions prévues quand il y a déclaration de commune sinistrée ; pour les Serpaizières, une participation du Syndicat des 4 Vallées est prévue.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement a nécessité un emprunt de 1.100.000 F pour la voirie et un de 100.000 F pour les sanitaires. Ils compromettent la réalisation de gros investissements dans les années à venir.

Il est à noter, que les subventions de l'Etat, de la Région et du Département sont de plus en plus restreintes. Jusqu'à présent, nous avons malgré tout essayé de limiter l'augmentation des 4 taxes. En 1994, seuls les travaux indispensables seront maintenus, à savoir :

- l'aménagement d'une classe dans un appartement du groupe scolaire, ouverture éventuelle rentrée 94,
- la toiture de la Mairie, où la terrasse actuelle est défectueuse,
- l'aménagement de la petite salle du Mille Club, pour mise en conformité avec les prescriptions de Jeunesse et Sports.

DECHETS ULTIMES : vous avez été informés par deux fois de nos actions et vous trouverez dans ce bulletin, plus de détails sur toutes les interventions des élus depuis le 8 novembre, date de l'annonce de la présélection d'un site de stockage dans la Vallée de la Sévenne.

ZONE NAI DES PINS : il y a un an, le Conseil Municipal approuvait la modification du P.O.S. pour l'extension de la zone existante.

Par courrier du 6 décembre 1993, le Tribunal Administratif vient de rendre son jugement après l'audience du 13 octobre sur les 5 requêtes présentées par l'association Chuzelles-Environnement.

Ce jugement annule la délibération en date du 11 décembre 1992, par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la modification du P.O.S. ainsi que les délibérations du 8 juin 1993, pour la création d'une zone d'aménagement concerté et le programme des équipements.

Le 4 août la FRAPNA, section Isère, avait déposé deux requêtes analogues auprès du Tribunal Administratif, afin de soutenir les 5 premières requêtes.

On peut s'interroger sur le rôle exact de la FRAPNA, qui d'un côté dépose deux recours contre un Parc d'Activités et de l'autre est partie prenante dans un projet de stockage de déchets ultimes.

Les déchets seraient-ils plus esthétiques qu'une zone artisanale où toutes précautions étaient prises ?

Il est à rappeler que 3 entreprises étaient prêtes à déposer leurs dossiers de permis de construire, avec un total prévu de 200 emplois qui auraient peut être profité à quelques uns des 38 femmes et 32 hommes de Chuzelles inscrits au chômage.

Tous les dossiers présentés par le géomètre et l'aménageur étaient fondés sur le respect de l'environnement, entre autres par le biais d'un cahier des charges très strict.

Le Conseil Municipal et moi-même, nous avons depuis longtemps montré notre respect de l'environnement. Dès 1979, la municipalité mettait en place une commission village fleuri. C'est dans le cadre de cette commission, que le talus autour du Monument aux Morts était aménagé. Ensuite, nous avons installé des bacs avec arbustes et fleurs à l'entrée des écoles, procédé à la plantation de rosiers à la Croix de Tourmente et au croisement de St Maurice.

Faut-il rappeler l'implantation de la déchetterie Intercommunale à Villlette, qui a permis de régler le problème de la décharge, le projet pédagogique de mini-déchetterie monté avec l'école maternelle dans le cadre de la sensibilisation des enfants aux problèmes de l'environnement, les diverses tranches de travaux du réseau d'assainissement entrepris depuis 1980, en vue du raccordement avec la station d'épuration de Vienne, l'obligation mal comprise par quelques uns d'une fosse septique en attendant ce raccordement, le projet désormais gelé de l'extension de ce réseau lié aux travaux d'aménagement de la zone NAI.

Faut-il rappeler les plantations d'arbres après le coup d'envoi symbolique donné par la plantation d'un arbre de la liberté, lors de la célébration du bicentenaire de la révolution, les projets paysagers accompagnant les travaux du Syndicat des 4 Vallées, les projets à la fois touristiques et paysagers dans le cadre du SIVU, le tracé de sentier balisé traversant la commune, les préoccupations en matière de paysage et de cadre de vie, telles qu'elles apparaissent dans les travaux préparatoires à l'élaboration du nouveau P.O.S., les projets à moyen ou long terme pour lutter contre les risques d'érosion des bassins versants...

Et quelques uns voudraient faire croire aux Chuzellois qu'ils tiennent pour plus naïfs qu'ils ne le sont, que les élus seraient victimes de je ne sais quel délire ou de je ne sais quelle fièvre de la bretelle, alors que tout simplement, ils sont soucieux des ressources budgétaires de la commune, précisément pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Chacun travaille pour l'environnement, le Conseil est toujours ouvert à toutes propositions qui vont dans ce sens et reste parallèlement très soucieux de l'économie de la commune dont il a la charge.

Les délibérations du Conseil Municipal du 11/12/92 et du 8/06/93 ont donc été annulées par le Tribunal Administratif au motif de l'incompatibilité avec le SDAU, les Balmes Viennoises constituant une coupure verte à l'urbanisation ; or, chacun reconnaît aujourd'hui, que le SDAU actuel est un document ancien devenu caduc, à tel point, que sa mise en révision est prévue pour le 2è semestre 1994. Ici ou là on reproche aux élus leur légèreté et leur erreur d'appréciation.

Il va de soi que l'agrandissement de cette zone a été beaucoup discuté et étudié au Conseil Municipal ; cette extension était indispensable, compte tenu entre autres, des problèmes de desserte et de VRD ; nous avons voulu que tout se passe dans la transparence alors que nous aurions pu implanter une première zone d'activités sur les 3 hectares déjà classés en zone NAI en 1978, en mettant ainsi tout le monde devant le fait accompli.

Je voudrais en terminant, dire que chacun dans la commune a sa place et ses responsabilités et notamment celles qui lui ont été confiées par mandant électoral. Il n'est pas certain que ceux qui se sont donnés par statuts vocation de défendre l'environnement aient délégation pour intervenir dans les choix économiques de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël.

Rendez-vous le 8 janvier 94 à 17 H 15 au Mille Club, où la Municipalité vous présentera ses voeux, suivis de la remise des prix pour le fleurissement de la commune.

Le Maire,
J. PLANTIER



C A T E C H I S M E

Les Cours ont repris le **Mardi soir de 17 à 18 h** la Cure étant ouverte dès 16 h 30.

Monsieur DANIEL de Chuzelles a accepté de s'occuper des CM2, quant à Melle Jeanne GONIN et Madame Jacqueline DANADJIAN elles assurent toujours le catéchisme aux CE1 et CE2.

Cette information serait incomplète si nous omettions de souligner les qualités de coeur de ces enfants, leur gentillesse et la satisfaction de leurs enseignants.



S E R V I C E S P U B L I C S

SAPEURS POMPIERS VIENNE : 48 Avenue Berthelot
T 74 31 61 18 ou simplement le 18

E. D. F. VIENNE : 27 rue Denfert Rochereau T 74 53 47 50
Dépannage T 74 53 00 92

SERVICE DES EAUX S.D.E.I. VIENNE 5, Rue Peyssonneau
T 74 85 16 18

P.T.T. VIENNE : 36 Cours Brillier T 74 85 07 46

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 18h30

Sauf le Jeudi où la Poste est fermée entre 12h30 et 13h15

Samedi 8h 12h

P.T.T. ESTRESSIN : 54, Avenue Berthelot T T 74 85 61 76

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h - 12h 14h30 - 17h30
Samedi : 8h - 12h

P.T.T. VILLETTE DE VIENNE : du Lundi au Vendredi inclus
8h30 - 11h30 15h - 17h
Samedi : 8h30 - 11h30

Levée du courrier : Semaine 16h45. Samedi 11h30



S E R V I C E S M E D I C A U X

Cabinet Médical de Vilette de Vienne T 74 57 94 02

Consultations : Docteur SARDY : Mercredi et Jeudi: 9h - 11h
Lundi, Jeudi et Vendredi : 15h - 17h

Consultations : Docteur DESTORS : Lundi, Mardi et Vendredi
9h - 11h
Mardi et Mercredi : 15h - 17h

Médecin Acupuncteur à Chuzelles : Mme BARDET-LAPENDRY
T 74 85 04 74 - Sur Rendez-vous

Médecin à Seyssuel : M. MICHALLON T 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à Vilette de Vienne : M. DEBORDE
T 74 57 03 60 - Sur Rendez-vous et soins à domicile.

Chirurgien Dentiste à Vilette de Vienne : M. PERNEL
T 74 57 99 49

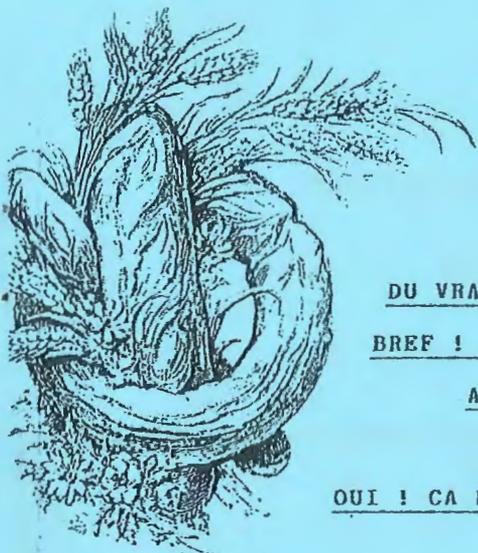
INFIRMIERS : M. LEGIARDI. à Seyssuel T 74 85 72 73
Mme CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 05 60

PHARMACIE à Vilette de Vienne : Mme REYMOND T 74 57 99 21

Horaires d'Ouverture : Lundi 14h15 - 19h
Mardi au Vendredi 9h - 12h
14h15 - 19h
Samedi 9h - 12h

TAXI VIENNOIS : T 74 85 10 09 - tous les jours de 5h
du matin à 1h30 du matin

TAXI 2000 : T 74 31 55 13 ; 24h sur 24 tous les jours
et toutes distances.



DU VRAI BON PAIN ARTISANAL

DU VRAI BON PAIN ENCORE TENDRE LE LENDEMAIN

BREF ! DU : VRAI BON PAIN FABRIQUE PAR UN VRAI

A R T I S A N B O U L A N G E R

EST-CE QUE CA EXISTE

OUI ! CA EXISTE ! ET EN PLUS ... C'EST A CHUZELLES

TOUT PRES DE CHEZ VOUS

FAITES-VOUS PLAISIR EN MANGEANT DU VRAI BON PAIN

C'EST LE PREMIER BONHEUR DU MATIN

NOTRE PAIN EST BON, VENEZ LE GOUTER

NOUS FABRIQUONS MEME DES PAINS SPECIAUX

AU LARD , AUX NOIX, C'EST UN VRAI REGAL

WILLIAM MORAND PETRIT ET CUIT SON PAIN SUR PLACE

DOMINIQUE MORAND VOUS ACCUEILLE TOUS LES JOURS DE 6h à 19h 30

LE DIMANCHE DE 6h à 12 h 30

FERME L E L U N D I

POUR RESERVER

TEL : 74 57 99 59

NOUS CONFECTIONNONS AUSSI TOUTE LA PATISSERIE

P O U R V O S F E T E S D E F I N D ' A N N E E

N'hésitez pas à passer vos commandes

Buches, Gateaux divers, Pains spéciaux. Pensez également aux
toasts - pain tranché sur place.

Pâtisserie : entremets, tartes aux fruits, choux crème chantilly,
gros chaussons etc...

Pizzas, Quiches (sur commande - grand format)

COMMANDES

Toute commande est possible (même un seul pain spécial peut
être commandé)

TABLEAU DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

A U M I L L E C L U B

ASSOCIATION	TYPE DE MANIFESTATION	DATE	SALLE	LIEU		
Ass. Familiale	Assemblée Gale	7/1	GS	MILLE CLUB		
Municipalité	Voeux du Maire	8/1	GS	MILLE CLUB		
FCCS FOOT	Boudin	16/1	GS	"		
MILLE LOISIRS	Yoga	22/1		PREFABRIQUE		
ST VINCENT Leveau	Repas	22/1	GS	MILLE CLUB		
ST VINCENT CHUZ.	Repas	23/1	GS	MILLE CLUB		
ACCA CHASSE	Coinche	5/2	GS	MILLE CLUB	15 H	
Municipalité	Repas des Anciens	13/2	GS	MILLE CLUB		
ST VINCENT CHUZ.	Belotte	20/2	GS	"		
ACCA CHASSE	Repas chevreuil	12/3	GS	"		
FNACA	Repas	19/3	GS	"		
CLUB DES ANCIENS	Belotte	20/3	GS	"		
MILLE LOISIRS	Yoga	26/3		PREFABRIQUE		
HARMONIE SEYSSUEL	Soirée	9/4	GS	MILLE CLUB		
CHORALE CLE DES CHANIS	Chants et Choeurs	10/4	GS	"	Après-midi	
ACCA CHASSE	Assemblée Gale	24/4	GS	"		
Ass. Familiale	Rallye	8/5	GS	"		
ACCA CHASSE	Ball-trap	8/5		à définir		
CONSCRITS		12/5				
		ou 15/5	GS	MILLE CLUB		
MILLE LOISIRS	Stage Yoga	28/5		PREFABRIQUE		
Municipalité et						
Ass. Familiale	Fête des Mères	29/5	GS	MILLE CLUB		
ABC BOULES	Tournois boules	25/6	GS	MILLE CLUB		
ST VINCENT CHUZ.	Voyage + Repas	26/6	GS	MILLE CLUB	Fin après-midi	
FNACA	Pétanque	4/9		STADE		
CLUB DES ANCIENS	Belotte	23/10	GS	MILLE CLUB		
MILLE LOISIRS	Stage Yoga	19/11		PREFABRIQUE		
CHORALE CLE DES CHANIS	Repas	19/11	GS	MILLE CLUB		
ABC BOULES	Boudin	20/11	GS/ PS	MILLE CLUB.		
CLUB DES ANCIENS	Vente Expo.	26/11				
		27/11	GS	MILLE CLUB		
ABC BOULES	Repas	3/12	GS/ PS	MILLE CLUB		
PATCHWORK	Expo.	3/12				
		4/12		PREFABRIQUE		
LAZELLES ENVIRON.	Assemblée Gale	9/12	GS	MILLE CLUB	Soir	
PARENTS D'ELEVES		10/12+	GS	MILLE CLUB		
BIBLIOTHEQUE	Exposition			Tout le mois de juin	Bibliothèque	

ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE

SAISON 93 - 94

SAMEDIS ET DIMANCHES

SORTIES PREVUES

DATES	SAM/DIM	LIEUX	TARIFS
12/12/93	DIM	COURCHEVEL	175 F
19/12/93	DIM	ALPE D'HUEZ	170 F
09/01/94	DIM	LA CLUSAZ	170 F
15/01/94	SAM	VAL THORENS	190 F
23/01/94	DIM	PRAPOUTEL	145 F
06/02/94	DIM	GRAND BORNAND	170 F
20/02/94	DIM	CHAMROUSSE	150 F
06/03/94	DIM	VALMOREL	165 F
12/03/94	SAM	LES ARCS	170 F
20/03/94	DIM	COURCHEVEL	160 F

Le Club se réserve le droit de modifier le lieu (donc le prix) de la sortie en fonction de l'enneigement.

Tarif ski de fond et/ promeneur : 80 F (transport)

Tarif dégressif pour les familles à partir de 3 pers. (-20 F/ pers)

INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS OBLIGATOIREMENT avant le mercredi précédent la sortie, auprès de :

CHUZELLES	F. DELAUZON	74 31 68 66 (après 20 H)
LUZINAY	M. PARNET	74 57 93 64
ST JUST	P. BROSSARD	78 96 13 60
SERPAIZE	H. SINIAN	74 57 03.79
SEYSSUEL	L. FONTAINE GARANT	74 53 60.73
VILLETTE	S. PIROIRD	74 57 97 53 (après 17 H)

Les enfants non accompagnés sont acceptés à partir de 14 ans mais non encadrés.

Le prix comprend le transport + le forfait.

- Assurance obligatoire : le club peut vous en proposer une -

MERCREDIS

SORTIES PREVUES

DATES	LIEUX
19 janvier	MAGERIAZ
9 février	MAGERIAZ
16 mars	MAGERIAZ

Tarif 60 F pour un enfant, dégressif à partir du deuxième (- 5F).

Le prix comprend le transport, le forfait et un goûter

Les enfants de moins de 7 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Les sorties sont encadrées par les parents à qui nous demandons une participation de 30 F.

Les personnes ne devant pas encadrer peuvent bénéficier du transport pour la somme de 25 F

Inscription avant le dimanche précédent la sortie, auprès de :

CHUZELLES	F. DELAUZON	74 31 68 66 (après 20 H)
LUZINAY	I. BADEAU	74 57 99 39
ST JUST	P. BROSSARD	78 96 13 60
SERPAIZE	M. TRAPPIER	74 57 62 12
SEYSSUEL	L. FONTAINE GARANT	74 53 60.73
VILLETTE	S. PIROIRD	74 57 97 53 (après 17 H)

- Assurance obligatoire : le club peut vous en proposer une -

HARMONIE DE SEYSSUEL

L'HARMONIE DE SEYSSUEL étant également présente dans la vie associative du Village de CHUZELLES, il convient de vous la présenter.

Cette société, bien que nonagènaire, garde une éternelle jeunesse.

Dès 1960, elle a créé sa propre Ecole de Musique. Elle a compris qu'en assurant la formation de jeunes musiciens, elle pourrait renforcer et renouveler constamment ses effectifs. Réservée tout d'abord aux enfants de SEYSSUEL, cette Ecole s'est ensuite ouverte sur l'extérieur et plus particulièrement sur la Commune de CHUZELLES.

Forte aujourd'hui de 35 musiciens, l'HARMONIE assure une animation musicale tant à SEYSSUEL qu'à CHUZELLES (cérémonies officielles, concerts, aubades...).

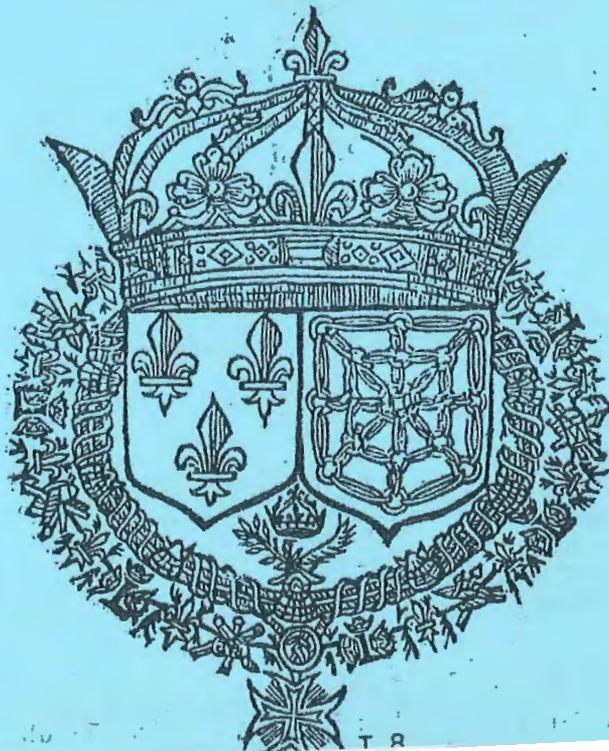
Si vous voulez mieux connaître notre société, et venir encourager nos dernières recrues toutes issues de CHUZELLES (Laure CLERC, Valérie CHAVARIN, Amandine GAL et Romain SARDY), Venez nombreux au concert qui sera donné au Mille Club :
LE SAMEDI 9 AVRIL 1994 (Invité : le Groupe Flutissimo)

L'HARMONIE passera également, comme chaque année, vous faire une petite aubade au cours du week end des 17 et 18 Juin 1994.

Et, si vous êtes prêt à traverser la RN 7, l'HARMONIE organise également à la Salle des fêtes de SEYSSUEL, son THE DANSANT : le 20 Mars 1994.

APPEL A MUSICIENS :

Il y a certainement, à CHUZELLES, des musiciens amateurs qui souhaiteraient pratiquer la musique dans un cadre associatif. Sachez que, pour entrer à l'HARMONIE, aucun diplôme n'est exigé, La bonne humeur et l'esprit d'équipe priment. Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre le vendredi soir (à 20 H) Salle des Mariages de la Mairie de SEYSSUEL.



**CENTRE DES
1000 LOISIRS
DE CHUZELLES**

Le Centre de Loisirs accueille des enfants de 4 à 12 ans, en journée complète ou demi-journée.

Horaires : 7 h 30 à 18 h pendant les vacances scolaires, et les Mercredis de 13 h 30 à 18 h.

L'animation est dirigée par des personnes qualifiées BAFD ou BAPA, les activités sont proposées en fonction de tranches d'âges, basée sur un projet éducatif et pédagogique.

Le Centre accueille des enfants des Communes de Chuzelles, Villette de Vienne, Seyssuel, Serpaize, Luzinay.

Il est dirigé par une EQUIPE DE BENEVOLES sous couverture d'une Association loi 1901, dont la Présidente est Madame RODRIGUEZ Janine Fondatrice depuis 1989 de ce Centre, et de Monsieur RATTON Alain, Vice-Président.

INSCRIPTIONS :

Au Mille Club (petite salle du bas). Des permanences sont assurées tous les Mardis et Jeudis, de 15 h à 18 h 30

 74 57 92 09. Renseignements pendant les heures de permanence.

Au moment de l'inscription vous devez :

- être en possession de la carte d'adhérent de l'Association (35 F, dégressif à partir du second enfant). Cette carte est à renouveler à chaque début d'année scolaire.

- VOUS MUNIR DE LA CARTE D'ALLOCATAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES et de vos bons vacances en période de vacances.

Les bons vacances sont valables pour toutes les vacances scolaires.

Nous tenons à vous informer que la différence de prix allocataire-non allocataire s'explique par le fait que nous touchons une prestation de service de la CAF pour chaque journée de présence d'enfant allocataire.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions à la journée doivent être prises au minimum d'une semaine sur l'autre. **Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

Les inscriptions ne seront prises en compte que lorsqu'elles auront été réglées.

Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un Certificat Médical et nous déduirons lors du remboursement une participation de 20 F pour le repas.

T A R I F S - CENTRE DES MILLE LOISIRS DE CHUZELLES

- 90 F la journée complète pour les non-allocataires
- 80 F " " " " " allocataires

- 30 F la demi-journée pour les non-allocataires
- 25 F " " " " " allocataires

- 100 F sortie journée complète pour les non-allocataires
- 90 F " " " " " " allocataires

LE CENTRE DES 1000 LOISIRS DE CHUZELLES ACCUEILLE LES ENFANTS
DES COMMUNES ENVIRONNANTES.



Lyon, le 11 octobre 1993

Correspondants :

F. POTIN ☎ 78.63.28.11
O. QUANTIN ☎ 78.63.28.22

REF : N°66/EM

Monsieur le Maire,

Le CEREQ organise avec le concours de l'INSEE une grande étude sur la vie professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement général ou technique ou de l'apprentissage en 1989.

La collecte sera organisée sur le terrain du 15 octobre 1993 au 31 janvier 1994.

A cet effet, je tiens à vous rappeler quelques points se rapportant au déroulement de cette enquête.

- ☛ Certains de vos administrés, désignés par un tirage au sort, seront visités par les enquêteurs de l'INSEE ; leur visite sera annoncée par une lettre-avis.
- ☛ Chaque enquêteur sera habilité et muni d'une carte officielle.
- ☛ Cette enquête est soumise à la loi n°51-711 du 7 juin 1951. Celle-ci garantit le secret statistique et l'anonymat des réponses fournies ; elle stipule également l'obligation de réponse.

Désireux d'améliorer la qualité des informations collectées, je vous serais très obligé de bien vouloir rassurer les personnes qui se renseigneraient auprès de vos services, et les inciter à accueillir favorablement l'enquêteur de l'INSEE.

Enfin, une diffusion de ces informations par un encart dans la presse locale (quotidien, journal communal) serait un soutien très efficace pour notre opération.

En vous remerciant de votre collaboration, et restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional


A. VIENOT

ASSISTANTES MATERNELLES JOURNEES

CHUZELLES

NOM Prénom Adresse	DATE AGREMENT	NB ENFANTS
AVALET Danielle Hameau de Pauphile CHUZELLES	02.87	3
BOUCHET Noémie Les Pins CHUZELLES	09.89	2
BUTHION Germaine Le Cloutrier CHUZELLES 74.57.91.79	02.92	1
EYMIN Colette Les Rivoires CHUZELLES	07.92	3
FOREST Ginette Village Sud CHUZELLES	08.87	2
GALIANA Elizabeth Lot. Plein Sud CHUZELLES	11.85	3
GARCIA Marie Lot. Plein Sud CHUZELLES 74.57.06.71	02.92	1
GERLAND Joëlle Les Pins CHUZELLES 74.57.03.29	07.93	1
JACQUEROT Madeleine Hameau de Pauphile CHUZELLES	08.74	2 + 1 Temps Plein
MARTHINO Yasmine Hameau de Pauphile CHUZELLES 74.31.93.81	09.92	1
RAULIN M Les Pins CHUZELLES		
SYLVAIN Anne Marie Cote renard CHUZELLES 74.57.05.75	02.93	2

Mise à jour le 31.08.93.

ENVIRONNEMENT

DECHETTERIE

Nous vous rappelons que depuis le 1er Octobre 1993, la Déchetterie est fermée tous les SAMEDIS DE 13 h à 14 H. Vous pouvez également Déposer les VETEMENTS A LA DECHETTERIE. Ils sont récupérés par les Compagnons d'EMMAUS qui les redistribuent.

RECTIFICATIF : Section II page 20 ;il fallait lire 165 entrées au lieu de 160.

RECUPERATION DE PILES

9-11-93 : Communication téléphonique avec un responsable de la SNAM St Quentin Fallavier T 74 94 59 85

Cet Organisme nous confirme que le traitement des piles usuelles (alcalines) ne se fait pas encore. Une seule usine en Suisse, qui pour l'instant semblerait avoir des problèmes de traitement (coût du traitement par rapport à la récupération)..

La SNAM ne traite que les batteries industrielles - petits accus des appareils sans fil (accus rechargeables).

Nous continuons nos recherches et vous demandons encore de garder vos piles usagées.

ENVIRONNEMENT : S P M R

19-10-93 Communication téléphonique avec M. RENOUX de la SPMR.

3 nouvelles cuves construites et mises en service en Octobre 1993 contiennent du super carburant vert sans plomb. Pas de projet de nouvelles constructions de cuves.

Après concertation, la couleur des nouvelles cuves est la même que celle des anciennes.

PLANTATIONS Sapins de Vancouver (Abiès Grandis)

1 rideau d'arbres va être planté - 100 arbres environ -. Un pépiniériste a été consulté ainsi que la Mairie de Villette pour le meilleur positionnement de ces arbres. 20 ont déjà été plantés.

Au départ, ils mesureront entre 2 et 3 m et atteindront vraisemblablement 20 m (ils peuvent aller jusqu'à 25 m) mais le sol étant très lourd, une hauteur de 20 m reste raisonnable.

Donc, cette plantation se fera sur toute la partie Nord des cuves (face à Villette). Dans un même temps, des petits bosquets d'arbustes locaux seront plantés.

BENNE A VERRE - BENNE A PLASTIQUE

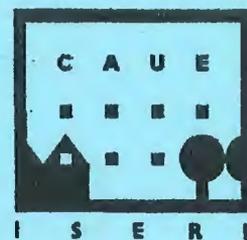
Nous nous permettons de vous rappeler que le tri des bouteilles doit être fait, chaque benne recevant les bouteilles correspondant à sa fonction. LES BOUTEILLES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE MISES DANS LES BENNES. Ces bennes n'étant pas destinés aux ordures ménagères, CELLES-CI N'ONT RIEN A FAIRE DANS CES BENNES, NI A COTE.

Essayons de garder propres ces bennes qui se trouvent à l'entrée du Mille Club. D'avance nous vous en remercions.

SIVOM
DES DEUX
CANTONS
DE VIENNE

Place de la Mairie
38780
PONT-EVEQUE
T. : 74.57.71.09.

VOUS DESIREZ CONSTRUIRE OU AMENAGER



9 rue Lesdiguières
38000 GRENOBLE
T. : 76.87.08.96

Monsieur **Xavier CALIN**, architecte conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) vous écoute et répond à vos questions ; il vous aide à élaborer vos projets.

Ses conseils sont gratuits

Profitez donc de l'avis d'un professionnel
AVANT d'acheter un terrain ou une maison, de vous engager...

Prenez rendez-vous au **SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE**
au **74.57.71.09.**

les permanences se tiennent le vendredi après-midi
une fois toutes les trois semaines

**Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis.
Il se rendra (si besoin est) sur le site de votre projet.**

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, nous vous proposons de rassembler d'ici votre prochain rendez-vous le maximum de renseignements, parmi lesquels :

- un plan de situation ;
- un extrait cadastral (disponible dans votre Mairie) ;
- le plan de votre terrain au 1/200ème (si possible dressé par un géomètre), indiquant ses contraintes et particularités ;
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez obtenu un) ;
- vos premières esquisses de plan ;
- des photos du site et des constructions environnantes.

L'architecte conseiller est là pour vous aider dans l'élaboration de vos projets. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'oeuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte conseiller ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
9, rue Lesdiguières 38000 GRENOBLE - Tél : 76.87.08.96

COMMENT S'EST CREE

L'ACCUEIL DE NUIT A VIENNE

19, Quai Anatole France

Tél : 74 85 87 63

Ouverture de 19 h. à 8 h tous les jours

L'accueil a lieu de 19 à 20 h.

Conditions d'hébergement : repas du soir, gîte, petit-déjeuner
(douche, télévision)

Il est le fruit d'un long travail de préparation et de collaboration entre divers mouvements, associations et administration

Sous l'impulsion d'Emmaüs, après une campagne sur Vienne en 1975 qui a laissé quelques fonds disponibles, du Secours Catholique qui était préoccupé par ce projet, de la Municipalité qui en connaissait le besoin ainsi que de divers mouvements - Croix Rouge, A.S.T.I., Assistantes sociales, le Pasteur de Vienne, il s'est créé, en octobre 1975, une association Loi 1901.

Des fonds ont été rassemblés, de multiples démarches ont été faites pour trouver un local, obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Commission de Sécurité, des pompiers. Enfin, une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale a été formulée et obtenue pour que cet établissement soit définitivement mis sur orbite.

Les travaux de mise en état des locaux ont commencé en juillet 1976 pour se terminer en mars 1977.

Le centre s'est ouvert en avril 1977 avec sa structure actuelle

- un permanent M. Levanti
aidé par des bénévoles ;

il remplit bien son rôle puisqu'actuellement, sur 15 places disponibles, nous recevons chaque soir de 8 à 12 personnes.

L'ACCUEIL DE NUIT A VIENNE, POURQUOI FAIRE ?

Nous sommes facilement émus par toutes les misères à travers le monde (famine au Sahel, guerre du Liban, réfugiés du Vietnam) et nous essayons d'apporter notre aide selon nos possibilités. Sommes-nous assez sensibilisés aux misères

et aux souffrances qui nous sont proches. Il est bien d'envoyer 100 F pour le Sahel, si nous le pouvons ; n'est-il pas aussi nécessaire d'écouter "un roulant" pendant un quart d'heure ? Une priorité demeure cependant : s'engager auprès de ceux qui souffrent, avec tout son être, avec son coeur, avec ses oreilles, avec sa fatigue et ses épreuves.

Qui sont ces hommes que nous recevons ?

Aux yeux du monde des ratés, des marginaux, des êtres inutiles, des fardeaux pour l'économie ; ils gênent. Pour Dieu, des êtres humains comme les autres, qui à un moment de leur vie et peut-être même depuis leur naissance, ont été broyés, anéantis par des situations ou des événements trop lourds pour leurs épaules. Pour certains d'entre eux, c'est fini, ils ne pourront plus jamais être des hommes debout. Un vase brisé en des centaines de morceaux peut-il retrouver sa beauté d'origine. Mais leur coeur n'est pas mort ; comment serions-nous si nous avions du supporter leurs épreuves ?

Nous ne sommes pas là pour résoudre tous leurs problèmes ; nous sommes là pour les rencontrer en tant qu'êtres humains, les écouter, essayer sans les juger ni les prendre en pitié, d'apporter un petit rayon de soleil dans leur vie, un moment de sécurité, de chaleur, de réconfort.

Oui, de même que nous devons nous accepter en profondeur, tels que nous sommes, avec nos faiblesses, nous devons aussi les accueillir tels qu'ils sont ; c'est le seul moyen de les aider vraiment.

Vous qui croyez comme nous que l'amour sera toujours plus fort que le mal, venez avec nous partager un peu de vos vies, partager cette pauvreté qui est au coeur de tous les hommes.

" Le bénévolat est le seul remède à la maladie de la liberté perdue car il est le seul acte vraiment libre". -abbé Pierre.-

L'ACCUEIL DE NUIT de VIENNE en la personne de sa Présidente Mme Edith BESANCON recherche des bonnes volontés pour l'aider pendant la période de grand froid, entre 19 h et 21 h. et même entre 7 et 8 h, par leur présence ou par toute autre forme d'action.

Pour tous renseignements, Christiane TERRIER T 74 57 94 87

OU ALLER ?

ACCUEIL DE NUIT

Tél : 74.85.87.63

19, Quai Anatole France

Ouverture de 19 heures à 8 heures tous les jours

L'accueil a lieu de 19 à 20 heures

Conditions d'hébergement : repas du soir, gîte, petit déjeuner
(douche, télévision ...)

EMMAUS MIDI-PARTAGE

Tél : 74.31.69.00

Place Saint-Louis

Ouverture de 8 heures à 19 heures tous les jours

Petit déjeuner - Repas de midi (jeux, dialogue, télévision)

NOUVEL ACCUEIL

A partir du 24 novembre

Avenue Général Leclerc
(angle rue D. Rochereau)

Ouverture de 20 heures à 7 heures, tous les jours

L'accueil a lieu de 20 heures à 22 heures 30

Hébergement et boissons chaudes (soir et matin)

SECOURS CATHOLIQUE

Tél : 74.85.22.70

31, Quai Jean Jaurès

Accueil, écoute... vestiaire

CROIX ROUGE

Tél : 74.85.21.09

22, rue Voltaire

Pour les personnes sans domicile fixe,

à partir de 10 heures le matin et de 15 heures à 17 heures

Boissons chaudes, casse-croûte

RESTAURANTS DU COEUR

Tél : 74.31.54.66

65, rue Victor Augier

Colis repas - le mardi de 14 heures à 16 heures 30

SECOURS POPULAIRE

Tél : 74.57.26.52

Rue du 24 avril 1915,

Maison pour Tous

Vestiaire - le mardi de 15 heures à 18 heures

RENSEIGNEMENTS :

S.O.S. n° 05.04.00.05 (numéro vert)

EMMAUS SERPAIZE

FERME DE NEYVE 38200 SERPAIZE

TEL : 74.57.99.99

Prestations : Accueil des hommes

Capacité : 30 personnes

Condition : Etre sobre

Accepter la vie en Communauté

Travailler

Durée : Variable suivant l'évolution de la personne

HUMANA

RECAPITULATIF DES COLLECTES DE VETEMENTS USAGES

COMMUNE: Chuzelles

Troisième trimestre 1993

Population 1684 habitants

Moyenne de vêtements d'occasion
par personne et par an 7 kg

Total vêtements d'occasion
disponible dans la commune
par trimestre 2947 kg

Total kilos collectés par
HUMANA, troisième trimestre 975 kg

Pourcentage collecté par
HUMANA 33,1 %

Nombre de conteneurs dans
la commune 2 conteneur (s)

Nombre d'habitants par
conteneur 842

HUMANA
Z.I. VAUGRIS
38121 REVENTIN-VAUGRIS

Relevé des collectes de vêtements du troisième trimestre 1993,
à partir du conteneur situé au Mairie, Chuzelles
Emplacement numéro 281

Date	Kilo	Chauffeur
7-7-93	40	Pascal Bonnet
14-7-93	40	Abdelkader Benbala
21-7-93	30	Pascal Bonnet
28-7-93	35	Pascal Bonnet
13-8-93	60	Frédéric Lextray
19-8-93	40	Alain Dogan
26-8-93	40	Alain Dogan
1-9-93	80	Alain Dogan
13-9-93	10	Frédéric Lextray
29-9-93	100	Daniel Ariu

Total 525,00 kg
=====

Moyenne hebdomadaire au troisième trimestre: 40,00 kg

Relevé des collectes de vêtements du troisième trimestre 1993,
à partir du conteneur situé au Arret de Car, Les Pins
Emplacement numéro 280

Date	Kilo	Chauffeur
10-8-93	100	Daniel Ariu
13-8-93	10	Frédéric Lextray
19-8-93	50	Alain Dogan
26-8-93	50	Alain Dogan
1-9-93	70	Alain Dogan
24-9-93	100	Alain Dogan
29-9-93	70	Daniel Ariu

Total 450,00 kg
=====

Moyenne hebdomadaire au troisième trimestre: 34,00 kg

H O R A I R E S D E S T R A I N S

G A R E D ' E S T R E S S I N T . 7 4 8 5 1 0 7 8

S E R V I C E D U 2 6 S E P T E M B R E 1 9 9 3 A U 2 8 M A I 1 9 9 4

D E P A R T E S T R E S S I N A R R I V E E L Y O N

6 h 02	A	6 h 32
6 h 43	A	7 h 13
7 h 11	B	7 h 38
7 h 21	C	7 h 53
7 h 40	A	8 h 02
12 h 12		12 h 40
14 h 11		14 h 33
17 h 00		17 h 30
18 h 35	B	19 h 00
18 h 36	A	19 h 00
19 h 36	A	20 h 06
19 h 49	D	20 h 15

D E P A R T L Y O N A R R I V E E E S T R E S S I N

6 h 16		6 h 45
9 h 12		9 h 34
14 h 25		14 h 53
16 h 43	A	17 h 06
17 h 20		17 h 52
17 h 49	A	18 h 11
18 h 35	A	19 h 07
19 h 05	A	19 h 34
19 h 24		19 h 45
21 h 30	E	21 h 49

L E G E N D E

A	=	<u>NE CIRCULE PAS</u>	-	Samedis - Dimanches et Fêtes.
B	=	<u>CIRCULE</u>	-	Dimanches et Fêtes
C	=	<u>NE CIRCULE PAS</u>	-	Dimanches et Fêtes
D	=	<u>CIRCULE</u>	-	Samedis - Dimanches et Fêtes
E	=	<u>NE CIRCULE PAS</u>	-	Samedis

H E U R E S D ' O U V E R T U R E D E L A G A R E D ' E S T R E S S I N

9 h 30 - 12 h 15 14 h 15 18 h 30 sauf Week ends et Fêtes.

La Gare d'Estressin vous offre les mêmes prestations que les Gares de Vienne et de Perrache - Abonnements - Réduction - Billets TGV - Réservations etc.....

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSRICTION
23/03/93	V 1001	ROMET S.A.	Serpaizières	Locaux	15/05/93
25/03/93	V 1002	GALIANA Salvador	Plein Sud Lot 15	Extension Habitat.	10/06/93
01/04/93	V 1003	MENARD Christophe	Héliciculture	Annulé	
22/04/93	V 1004	VASCO Gaétano	Chemin Boussole	C.Neuve	08/07/93
17/05/93	V 1005	FARAULT Georges	Montferrat Recours	Abri bois- Terrasse	06/07/93
25/06/93	V 1006	FOREL J. Claude	La Tour	Réfection	18/10/93
25/06/93	V 1007	BUTHION Roger	St Maurice	Aménagt. garage	29/10/93
26/07/93	V 1008	MAKOUR	Plein Sud	Abri bois	08/09/93
02/09/93	V 1009	BLAIN Albert	St Hippolyte	Garage	29/10/93
24/09/93	V 1010	DUJARDIN Claude	St Maurice	Garage	01/12/93
24/09/93	V 1011	DUCHAMP Marc	Boussole	C. Neuve	en cours
15/10/93	V 1012	DUBOIS J. Pierre	Chemin du Royer	Garage	01/12/93
18/10/93	V 1013	GARDAIS J. François	Verdier	Garage	01/12/93
21/10/93	V 1014	VAGANAY André	Le Village	Abri jardin	en cours
29/10/93	V 1015	DERDERIAN Franck	Chemin de Boussole	C. Neuve	en cours

LA LIGUE

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITÉ DE L'ISÈRE

OPERATION

BOUT' DE VERRE DANS

NOTRE REGION

Monsieur le MAIRE
Joseph PLANTIER
MAIRIE

38200 CHUZELLES

Grenoble, le 2 Décembre 1993

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons reçu le produit de la collecte du VERRE dans votre commune. Il s'élève à 553 Francs pour le 1er semestre 1993, somme qui sera affectée à la réalisation de nos objectifs :

- L'Aide à la Recherche, l'Aide à l'Amélioration des conditions de diagnostic, de dépistage et de Traitement.
- L'Aide aux malades et à leur famille.
- L'Information et la Prévention.

Comme vous le savez, la collecte du verre est née en France de la collaboration d'un Responsable de la LIGUE et d'un VERRIER. Dans le département de l'Isère plus de 120 communes ont adhéré à cette opération proposée il y a plus de 10 ans par le Comité de l'Isère.

Grace à la participation de toutes les communes, une somme de 3.785.894,09 Francs a pu être affectée à notre objectif Recherche.

Pour motiver le PUBLIC, il serait souhaitable que soit insérée dans les colonnes du BULLETIN MUNICIPAL une information sur les Résultats, les buts et le bénéficiaire de cette collecte : LA LUTTE CONTRE LE CANCER.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :
M^r René CUPILLARD



DECHETS ULTIMES L'ACTION DES ELUS

Samedi 6 novembre 93

Monsieur le Maire reçoit un courrier daté du 4, en provenance de la Sous-Préfecture, l'informant que le secteur de Villette, Chuzelles, Luzinay et Serpaize est le site du département de l'Isère "susceptible d'accueillir des déchets ultimes non toxiques stabilisés et inertes".

Lundi 8 novembre 93

Un conférence de presse à la Préfecture de région rend publique la liste des sites sélectionnés. Les médias annoncent immédiatement la nouvelle avant même que les élus n'aient eu le temps d'informer les populations concernées.

Lundi 8 novembre 93 au soir

Une réunion de travail décidée d'urgence, regroupe à Luzinay les maires des quatre communes et Gérard EUDELIN, Conseiller Général du Canton de Vienne-Nord. La décision est prise de faire parvenir à tous les foyers Chuzellois, à la presse, à la radio et à la télévision régionales, à plus de trente personnalités du monde politique et administratif, un courrier commun cosigné par les maires et le Conseiller Général. Dans ce courrier, ils protestent contre une information pour le moins tardive, s'élèvent contre ce projet et affirment leur volonté de ne rien accepter qui puisse porter atteinte à l'environnement et à la qualité de vie des habitants des villages de la Sévenne.

Mardi 9 novembre 93

Dans la matinée, tous les foyers sont informés et reçoivent copie du courrier de protestation. Monsieur Bernard SAUGEY, Député de l'Isère, fait paraître un communiqué exprimant sa stupéfaction et regrattant le manque de concertation.

Mercredi 10 novembre 93 à 20 H

Une conférence de presse commune est organisée à Villette avec le Conseiller Général et les maires des communes concernées, afin de faire connaître leur opposition à ce projet, tant pour des raisons de forme que pour des raisons de fond. A l'issue de cette conférence de presse, les Maires informent Mr Gérard EUDELIN de leur souhait de rencontrer au plus tôt Monsieur le Sous-Préfet.

Jeudi 11 novembre 93

Le maire invite les membres du Conseil Municipal à une réunion avant le dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Il informe les membres présents, des premières démarches et recueille leurs réactions. Une large unanimité se dessine.

Vendredi 12 novembre 93

Le Sous-Préfet reçoit les élus qui lui font part

- de l'inquiétude ressentie par les habitants de la vallée de la Sévenne,
- de leur regret devant le coup porté aux élus locaux, qui ne sont informés et consultés qu'en fin de processus, alors même que le dossier paraît bouclé,
- de leur opposition déterminée à ce projet,
- de leur préoccupation devant les risques de nuisances (entre autres, par aggravation du trafic routier, dans les traversées de villages).

En fin de réunion, Monsieur le Sous-Préfet promet d'organiser dans les plus brefs délais une réunion avec les responsables de la SEMEDDIRA et en particulier la présidente de cet organisme.

Samedi 13 novembre 93

Un contact a lieu avec la commune de St Bauzile (Ardèche), également pré-sélectionnée pour l'implantation d'un site de stockage de déchets ultimes.

Lundi 15 novembre 93

Le Sénateur Jean BOYER répond au courrier du 9 novembre. Il s'étonne de la "façon peu courtoise d'approcher ce genre de problème" et en fait part à la SEMEDDIRA.

Mardi 16 novembre 93

Mr le Sous-Préfet annonce que la réunion demandée aura lieu le 26 novembre en Sous-Préfecture. La liste des participants est jointe à l'invitation.

Mercredi 17 novembre 93

En mairie de Villette, une rencontre a lieu avec le Député Bernard SAUGEY. Ce dernier confirme en conférence de presse, son soutien aux démarches entreprises et réaffirme les positions prises le 9 novembre.

Jeudi 18 novembre 93

Monsieur Roger PORCHERON, président du SIVU envoie copie d'un courrier adressé aux Préfets, aux Conseils Régional et Général etc... et exprimant sa solidarité avec les communes concernées.

Vendredi 19 novembre 93

Le Conseil Municipal procède à un large échange de vues et prend à l'unanimité des membres présents une délibération dans laquelle sont repris et développés divers arguments contre le projet. Le Conseil unanime affirme son opposition (voir le texte complet de la délibération page II, 17)

Mardi 23 novembre 93

Monsieur BOMBARD, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, envoie un courrier pour assurer qu'il ne manquera pas "de veiller à la prise en compte des intérêts dont (son) service a la charge (...ressources en eau, espaces naturels et forestiers etc...)

Vendredi 26 novembre 93

En Sous-Préfecture se tient la réunion d'installation du Comité Local de Concertation en présence de Mme la Présidente de la SEMEDDIRA, Françoise GROSSETETE, Conseiller Régional, Conseillère Municipale de St Etienne, Présidente du Parc du Pilat. Sont également présents, Mr le Sous-Préfet qui dirige la réunion, les représentants du Conseil Régional et du Conseil Général, les Elus des communes concernées, ainsi que diverses associations de protection de l'environnement et de la consommation et des ingénieurs et techniciens de la SEMEDDIRA. Après la présentation technique du dossier, un débat vif, parfois tendu s'instaure.

L'intervention du maire de Chuzelles porte sur les points suivants :

- le coup donné aux élus locaux qui n'ont pu assumer leur rôle,
- l'opposition de la commune au projet de stockage,
- la "contribution" déjà existante des communes de la Sévenne, dans le domaine économique Rhône-Alpin,
- la traversée dangereuse du village de Chuzelles,
- le rôle ambigu de la FRAPNA partie prenante dans le projet et lui apportant sa caution, alors que dans le même temps, elle déposait deux recours auprès du Tribunal Administratif contre l'implantation d'un parc d'activités aux confins de Chuzelles et de la RN7 nettement moins pénalisant en matière de nuisances et nettement plus gratifiant en matière d'emplois annoncés (200 à 300 contre une dizaine !).

L'ensemble de la discussion a permis de dégager clairement les divers arguments de fond contre le projet :

- Dans le secteur "pré-sélectionné" la nappe phréatique est à une faible profondeur, alors que les aménagements prévus supposent des travaux d'excavation importants.

- Les communes viennent de faire l'objet d'une procédure de remembrement et de drainage qui doit permettre aux agriculteurs de mettre en place de nouvelles productions.

- VILLETTE DE VIENNE est connue dans toute la France et dans de nombreux pays pour sa production d'eau-de-vie de poires. La proximité d'un stockage de déchets industriels serait un piètre argument publicitaire !

- Le Contrat du Pays Viennois a prévu l'aménagement de sentiers de randonnée pour développer un tourisme péri-urbain dans les Balmes Viennoises qui peuvent encore jouer le rôle de coupure verte par rapport à la métropole Lyonnaise.

- Dans le secteur passent déjà plusieurs réseaux de transport souterrain (oléoduc, gazoduc, hydrogénéoduc).

- 90 hectares de terres sont déjà occupés par les dépôts pétroliers.

- La présence de ces dépôts entraîne déjà un fort trafic de poids lourds sur des routes étroites qui traversent les villages, donc nuisances de bruit, pollution et risques d'accident.

En fin de séance, Monsieur ROCHE, 1er Adjoint, fait part de ses doutes quant à l'utilité de la prochaine réunion de concertation, puisque deux déterminations opposées se font face - celle de Mme Françoise GROSSETETE décidée à aller jusqu'au bout de sa mission et celle des élus déterminés à aller jusqu'au bout de leur opposition -.

Rendez-vous est pris pour la prochaine réunion le mardi 21 décembre 93 à 14 H 30 en Sous-Préfecture.

Lundi 29 novembre 93

L'association Séyenne Environnement envoie copie du courrier adressé par elle à Mme la Présidente de la SEMEDDIRA.

Les maires et adjoints des communes concernées se réunissent à Luzinay avec Mr Gérard EUDELIN, pour faire le point, développer et approfondir les différents arguments contre le projet :

- réseaux de transport souterrain, de matière dangereuse,
- trafic intense de poids lourds,
- remembrement,
- spécialité locale d'eau-de-vie,
- nappe phréatique,
- coupure verte inscrite au SDAU,
- projets en matière de tourisme.

Vendredi 30 novembre 93

Le courrier faisant état de ces arguments est envoyé à la Présidente de la SEMEDDIRA.

Lundi 6 décembre 93

Lors de la séance du Conseil Municipal, un large tour de table permet à nouveau à tous les membres présents de s'informer et de faire part de leur point de vue. La position adoptée est à nouveau une position ferme de refus. Le Conseil déclare ne plus accepter de négociations et se prononce à nouveau pour un **NON** à ce projet.

Vendredi 10 décembre 93

Monsieur le Maire reçoit en Mairie des informations qui confirment une forte probabilité d'implantation du site sur le secteur de VILLETTE. Cette probabilité était déjà fortement ressentie à partir d'éléments convergents.

Samedi 11 décembre 93

La presse locale fait état de la création d'un important complexe de traitement de déchets industriels envisagée à GIVORS, avec entre autres stabilisation des résidus ultimes - 40.000 tonnes de déchets seront rendues inertes -

Lundi 13 décembre 93

Les Maires des 4 communes sont invités au Conseil Général par Jean FAURE, Sénateur et Président de la Commission Environnement, Jacques REMILLER, Vice-Président de cette commission et Gérald EUDELIN, notre Conseiller Général. A l'ordre du jour, l'environnement et en particulier le dossier SEMEDDIRA.

Avant la séance, nous rencontrons Messieurs FAURE, REMILLER et EUDELIN en présence de Mr André GILLET représentant du Conseil Général au sein de la SEMEDDIRA. Nous leur faisons part de notre opposition pour toutes les raisons déjà indiquées.

Lors de la séance, André GILLET fait lecture du rapport de la Commission et apporte quelques précisions. Suit une longue intervention de Gérald EUDELIN, qui en conclusion, demande le report de la décision en janvier 94. L'intervention de Jean FAURE va dans le même sens. Il appuie la demande de report, afin de prendre contact avec la SEMEDDIRA.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. DICKINSON DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3700

RECEIVED
JAN 15 1964
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. DICKINSON DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

TO: DR. J. H. GOLDSTEIN
FROM: DR. J. H. GOLDSTEIN
SUBJECT: [Illegible]

RE: [Illegible]

DATE: [Illegible]

BY: [Illegible]

FOR: [Illegible]

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL





COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 JUILLET 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 6/07/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, DUPARC, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE: M. AGRAIN donne procuration à M. DUPARC

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

ELECTRIFICATION RURALE : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse à la demande d'inscription aux travaux d'électrification relatifs au programme 1993 pour un montant de 160 000 F TTC. Compte tenu de la conjoncture actuelle, l'inscription sera retenue pour 120 000 F TTC. Ces travaux se décomposent comme suit :

- TRAVAUX HT	96 897,58 F
- HONORAIRES HT	4 282,87 F
- T.V.A.	18 819,55 F

TOTAL 120 000,00 F TTC

Ces travaux concernent notamment le renforcement de la ligne basse tension située au "CLOUTRIER" et la suppression d'une ligne inutilisable sise à "THIERS".

La direction des travaux est attribuée à la DDE. Le forfait des rémunérations se montent à 5 079,48 F TTC et représentent 4,42 % du coût des travaux. Après délibération, le Conseil APPROUVE le projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique et ADOpte le dispositif de financement suivant :

DEPENSE SUBVENTIONNABLE 120 000,00 F

- Subvention du F.A.C.E (70 % de 120 000)	84 000,00 F
- Affectation de la TVA récupérable sur les travaux et les honoraires	18 819,55 F
- Participation de la collectivité	17 180,45 F

TOTAL GENERAL 120 000,00 F

Cette participation pourra être couverte par emprunt auprès d'une caisse de crédit.

Monsieur le Maire est chargé de poursuivre toutes démarches utiles et de signer toutes pièces nécessaires tant en vue du financement que de la réalisation de ces travaux.

COUR DE RECREATION :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que vu l'accroissement du nombre d'élèves (de 80 à 130) fréquentant nos écoles, la cour actuelle située à l'EST est trop petite. Il est devenu impératif de créer et d'aménager une aire supplémentaire de récréation pour jeux et détente sur le terrain communal situé à l'OUEST.

La configuration des locaux et du terrain rend nécessaire la création de nouveaux sanitaires pour un montant approximatif de :

- aménagement du terrain	80 000 F
- aménagement et construction des sanitaires	80 000 F

Total	160 000 F

UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SERA DEMANDEE AU CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION DE CES TRAVAUX.

Après délibération, les membres présents acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

COMPTE RENDU DES ECOLES :

- Ecole maternelle : effectif prévu au 10 juin 93 pour la rentrée 93/94 : 83 élèves. Monsieur ROCHE procède au compte rendu du conseil d'école maternelle du 4 juin 1993 :

a) les enseignants souhaiteraient un délai de réponse plus court à leurs demandes diverses. Si la demande de travaux divers ne nécessite ni grosses fournitures ni main d'oeuvre importante, ni intervention de longue durée, l'interlocuteur souhaité serait le garde-champêtre. Dans les autres cas, la demande sera transmise à Monsieur le Maire qui, le cas échéant en réfèrera au Conseil Municipal.

b) Sécurité : le problème du passage dangereux sur la RD/123 pour les enfants se rendant à la bibliothèque (à cause des voitures garées directement contre le mur) face au passage piétons peut être résolu : - soit par la prolongation du trottoir dans le cadre de l'aménagement général de la RD/123, - soit par l'étude d'un autre trajet.

c) alerte en cas d'incendie : une sirène existe. Elle concerne l'école primaire et est commandée depuis ce bâtiment. Un devis sera demandé pour que l'alarme puisse être donnée aussi depuis le bâtiment de la maternelle.

d) matériel : un remplacement de l'ensemble des lits s'avère être une priorité. Deux lits ont été commandés (coût à l'unité : 475 F) mais il faudrait accélérer le rythme du renouvellement. Bonne note est prise de cette demande ainsi que celle de 8 stores supplémentaires pour la salle d'accueil. Elle sera envisagée au B.P. 94.

e) information : un panneau d'affichage serait le bienvenu. La question a d'ores et déjà été étudiée lors d'une visite des locaux en fin d'année scolaire.

f) piscine : la fréquentation annuelle régulière, tous les 15 jours par les enfants s'avère très efficace. La continuité de ces séances est souhaitée.

g) travaux divers à effectuer pendant les vacances (peinture au sol entretien des plantations etc...) : ils seront exécutés selon les disponibilités des employés municipaux.

Ecole primaire : Monsieur le Maire donne lecture des différentes sollicitations (sous réserve du compte rendu officiel non encore parvenu en Mairie)

a) bilan financier du LOTO : bon résultat : 6 300 F de bénéfice. Ce bénéfice sera attribué aux 2 classes "rousses" prévues (CE1-CE2) Ces classes devraient être financées :

- par ce bénéfice
- par les parents à concurrence de 75 F par jour et par enfant
- par une subvention du Conseil Général : 29 F par jour, par enfant
- par une subvention municipale souhaitée à hauteur de 12 000 à 15 000 F. En l'absence de projet précis, le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer. Il serait souhaitable d'obtenir de plus amples renseignements (plan de financement, effectifs, date, conditions d'accueil, critères de sélection des classes, objectifs pédagogiques ...) de la part des enseignants. Une demande leur sera adressée en ce sens.

b) effectif rentrée 93/94 : 130 inscriptions actuellement.

Prévisions des rentrées prochaines : année 94/95 = 139 élèves

année 95/96 = 139 élèves

L'ouverture d'une 6^e classe apparaît imminente. Cette dernière pourrait être installée à la place de la BCD actuelle qui serait déplacée à l'étage dans l'appartement actuel de Mlle FERRER qui déménagerait au 2^e étage. Nous remercions Mlle DUNOYER de sa collaboration. A la rentrée, elle sera remplacée par Mme BONTE qui accomplira 2 mi-temps.

c) études dirigées : lecture est faite d'une lettre du 12.05.93 des parents d'élèves dans laquelle ils sollicitaient des instituteurs, la relève des parents d'élèves pour l'assurance moyennant indemnisation des études dirigées effectuées par eux en l'absence de Mlle FERRER en congé de maladie. Ils souhaitaient, aussi, la prise en charge par la municipalité de la dépense supplémentaire de 2 500 F. En l'absence d'accord, ces études ont été abandonnées. Depuis, les enseignants ont refusé, même avec indemnisation, d'assurer ces études dirigées. Le Conseil Municipal regrette cet abandon.

d) heures de ménage : actuellement, 1 lavage par semaine des classes est effectué. Un 2^e serait souhaité. Madame VERDIER qui a été contactée et qui effectue à ce jour, 18 H. de ménage (16 en primaire et 2 H. en maternelle) serait d'accord pour accomplir 2 H. de plus. Certaines heures seraient récupérées sur l'horaire des ATSEM qui bénéficient aujourd'hui de 11 jours fériés annuels rémunérés au lieu de 8 jours légalement autorisés.

Monsieur DUPARC, suite à une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet rapporte certaines idées émises. Compte tenu du contexte économique actuel très difficile (liquidations importantes d'entreprises, taux de chômeurs, surtout des jeunes, ralentissement économique ...), il serait souhaitable que les collectivités locales, qui ont un devoir social, relancent les CONTRATS EMPLOI SOLIDARITE (CES).

N'est-ce-pas l'occasion aujourd'hui ?

Une réflexion sera menée pour résoudre ce problème.

e) préfabriqué : les conditions de travail dans ces locaux seraient inhumaines (chaleur, froid, mauvais état du plancher, des peintures saleté ...). La pose de rideaux identiques à ceux de la maternelle est demandée pour l'extérieur. Cette pose n'est pas envisageable à l'heure actuelle. Changement du revêtement au sol : sachant que tout collage au plancher et aux murs est interdit dans ce préfabriqué, propriété du Conseil Général, le changement du revêtement coûterait entre 130 et 250 F le M2 (superficie = 130 M2). Si les travaux ne sont pas effectués à la rentrée de la Toussaint, les enseignants se proposent d'occuper la Mairie.

f) matérialisation des parkings toujours souhaitée et refusée,
g) nouveaux sanitaires (6 WC) les travaux exécutés par l'entreprise ABEL-COINDOZ sont en cours. L'aménagement sera effectué en partie aussi par les cantonniers pour des raisons budgétaires.

DEVIS : maçonnerie (ABEL-COINDOZ) 54 800 F TTC
 plomberie (DELAIRE) 32 000 F TTC

TOTAL 86 800 F TTC

h) aire de jeux :

DEVIS : ROMET SA 90 000 F TTC
 SIMON 60 000 F TTC

S.I.V.U : suite à l'assemblée générale, il apparaît que les tableaux distribués à chaque délégué communal ont été établis à titre indicatif. Aucun engagement financier global ne peut être envisagé à ce jour. Il s'agit simplement d'une inscription de l'ensemble des programmes au "CONTRAT DE PAYS". Les réalisations s'effectueront au fur et à mesure des demandes et possibilités financières. Chaque commune devra se prononcer avant le début des programmes et le financement sera à la charge exclusive des communes consentantes et adhérentes au programme visé. Seul, le financement de l'animation est obligatoire par l'ensemble des communes (coût prévisible pour CHUZELLES : 12 187,25 F). Le Conseil Municipal retient le principe sous les conditions financières très précises mentionnées ci-dessus L'A D E R, quant à elle, va déposer un contrat de pays regroupant le bassin rhodanien (cantons VIENNE-NORD, VIENNE-SUD, ROUSSILLON).

REMEMBREMENT : une lettre énumérant diverses craintes a été adressée - au commissaire-enquêteur,
- au Sous-Préfet (et Préfet éventuellement)
- au Député-Maire de St JUST-CHALEYSSIN

Ce courrier émet certaines réserves sur le bien fondé de ce remembrement et notamment :

- réticences assez vives des agriculteurs et propriétaires,
- climat difficile pour cette corporation très touchée par la conjoncture économique actuelle,
- situation particulière de CHUZELLES (absence de représentants)
- absence de précisions sur les participations financières des communes et des particuliers concernés.

Lecture est faite par M. ROCHE de la délibération négative du Conseil Municipal de St JUST-CHALEYSSIN.

Une pétition a été adressée au commissaire-enquêteur. L'ensemble des signataires (propriétaires, agriculteurs, exploitants ou fermiers) représente 80 % de la superficie des terrains remembrés.

COLLEGE DE SEYSSUEL : sollicite une participation financière de la commune pour un projet concernant un voyage d'études en ITALIE pour la section "ARTS et PLASTIQUES" regroupant 20 élèves et 3 accompagnateurs.

Devis coût : 1 760 F par participant pour 3 jours

Subvention demandée auprès des communes : 22 080 F

Le Conseil Municipal ne pourra donner suite à cette demande de subvention.

CONVENTION signée entre la commune et l'aménageur de la ZAC le MAS DES ENTREPRISES DES PINS. Une modification de clause est souhaitée par le notaire représentant la Ste AJC. En cas d'absence de dépôt de permis de construire avant le 1/01/1996 sur 8 000 M², la commune se verrait obligée d'acquérir ce terrain moyennant un prix convenu. Cette modification ne peut être acceptée par le Conseil Municipal qui maintient la rédaction antérieure.

P.O.S. en vue d'avancer dans ce dossier, le Conseil Municipal doit définir nettement :

- la limitation géographique des secteurs constructibles (renforcement centre village, secteurs équipés, Montferrat-Recours)
- la limitation démographique : 2 000 habitants en l'an 2 010 soit une progression de 1 % par an
- les modifications éventuelles du règlement du POS actuel et des emplacements réservés
- la protection du patrimoine à sauvegarder
- l'intégration dans la révision de documents divers (ZNIEFF, conclusions des études menées dans le cadre du contrat de rivière carte des risques naturels ...)
- l'examen après enquête publique de l'ensemble des demandes individuelles selon des critères précis à établir.

La discussion fait apparaître divers points de vue différents :

- faut-il modifier le classement de certains terrains ? (Montferrat Recours)
- faut-il maintenir certaines zones constructibles dans le futur en sachant que la commune ne désire pas de constructions actuellement sur ses terrains ?
- faut-il privilégier la qualité du terrain plutôt que sa situation ou son emplacement ou sa richesse paysagère ?
- pourquoi certains lotissements sont classés en UA alors que d'autres restent en NB (l'Orée du village, Pleine campagne par exemple)
- modification de classement de la zone actuelle NC située en face de la ZAC ou maintien en l'état
- terrain au nord du Mille-Club : classement en zone NDa
- nouvelle implantation de la boulangerie : une application anticipée de la révision du POS est demandée en vue d'effectuer très rapidement les travaux nécessaires à cette réalisation.

Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour effectuer toutes les démarches

- monument aux morts : transfert éventuel vers l'église ou maintien à son emplacement actuel qui, après aménagement se retrouverait au centre d'un giratoire avec création d'un terre plein central pour limiter la vitesse. Le projet de déplacement du monument aux morts sera soumis à tous les habitants de la commune.

Une autre réunion de commissions est envisagée pour continuer la discussion.

S I V O M : création d'un poste de secrétaire-rédacteur territorial intercommunal. Rémunération: 610F par jour charges comprises. La rémunération journalière serait à la charge de la commune employeur. En cas d'inoccupation de remplacement, la participation journalière serait répartie sur l'ensemble des communes en fonction soit du nombre d'habitants, soit du nombre de communes adhérentes, soit du potentiel fiscal.

La décision sera prise en comité de pilotage du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/93

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, Mrs ROCHE, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes GARDAIS, CARRET.

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à Mr ROCHE
Mrs AGRAIN, DUPARC.

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION pour CONCERTATION P.O.S.

Sujet reporté à une date ultérieure.

PROJET MODIFICATION du P.O.S. de SIMANDRES

A l'étude du dossier présenté, aucune observation particulière ne s'est dégagée.

DELEGATION PERMANENTE au MAIRE

Afin de poursuivre les dossiers en cours et ceux à venir, il est nécessaire que les membres du Conseil Municipal donnent une DELEGATION au Maire.

Celui-ci pourra représenter la Commune en Justice, dans les instances l'opposant à diverses associations devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE à propos, notamment de la CREATION/REALISATION de la ZAC du MAS des ENTREPRISES des PINS (en application de l'art. L.122.20 16è du Code des Communes).

Sur intervention d'un membre de l'Assemblée, cette dernière accepte que la délégation s'entende comme DELEGATION PERMANENTE, pour toute affaire portée en Justice concernant la collectivité locale, les particuliers ou les associations.

Après délibération, les membres présents votent. Le résultat donne 9 voix POUR la DELEGATION PERMANENTE au Maire.

DEMANDE D'AIDE POUR TRAVAUX DE REFECTION DU BIEF

Monsieur le Maire expose au Conseil, que suite aux dégâts provoqués par les pluies à caractère exceptionnel, notamment la pluie du 13 septembre 93, dans le lit du Bief de l'Abereau sur les Serpaizières des travaux importants de réfection sont nécessaires pour le soutien de la voirie communale n°2.

Une visite a eu lieu sur place avec Mr FAFOURNOUX du Cabinet C.E.D.R.A.T.

Pour les travaux, il convient d'adresser une demande d'aide et de prise en charge au Syndicat des 4 Vallées.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter de ce Syndicat, une participation pour la remise en état du Bief.

VENTE de TERRAIN

Projet de vente présenté par Maître RAYMOND, notaire à TERNAY, se rapportant au terrain de Mme BERTRAND.

Mme BERTRAND vend à l'acquéreur, la Commune de CHUZELLES représentée par son Maire Mr Joseph PLANTIER qui accepte :

- une parcelle de terrain lieu-dit "LE VILLAGE NORD" section A N° 2529, pour une contenance de 5 ha 32 a 28 ca,
- une parcelle lieu-dit "LE VILLAGE NORD" section A N° 2530, pour une contenance de 2 a 32 ca.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 137.500 F.

L'acquéreur paiera tous les frais, droits et honoraires du présent acte.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette vente et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

ECHANGE de TERRAIN

Monsieur le Maire soumet à son Conseil, le projet de l'acte d'échange de terrain avec Mr Mme MOUSSET et la Commune.

D'une part : CESSION par Mr Mme MOUSSET à la Commune de CHUZELLES d'une parcelle de terrain située lieu-dit "LES PINS" section A N° 2467 pour 4 ha 36 a 54 ca.

D'autre part, en contre échange : CESSION par la Commune de CHUZELLES représentée par son Maire, Mr Joseph PLANTIER, à Mr Mme MOUSSET qui acceptent, la parcelle de terrain située lieu-dit "LE VILLAGE NORD" section A N° 2529 pour 5 ha 32 a 28 ca.

Les parcelles cédées étant évaluées chacune à 137.500 F, le présent échange est fait sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la Commune de CHUZELLES.

Après délibération, les membres du Conseil présents autorisent cet échange et donnent pouvoir au Maire, pour signer tous documents nécessaires à ce projet.

EMPRUNT pour TRAVAUX aux ECOLES

Monsieur le Maire expose à son Conseil, qu'afin de réaliser la cour de récréation à l'école primaire, il convient de solliciter un PRET de 100.000 F auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES LYON.

Le montant de ces travaux s'élèverait à environ 150.000 F.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des propositions faites par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon :

DECIDE :

- de contracter auprès de celle-ci, un emprunt de 100.000 F au taux de 8,30 %, pour une durée de 10 ans (annuité : 15 105,23 F),
- charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue du financement et de la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces nécessaires concernant ce dossier.

Le solde du montant des travaux (environ 50.000 F), sera la participation de la collectivité.

ELECTRIFICATION RURALE Programme 94

Monsieur le Maire présente à son Conseil le dossier d'électrification rurale programme 94 et relatif au poste : THIERS et transfo MILLE CLUB, pour un montant de 100.000 F.

Les membres du Conseil sont invités à prendre délibération, afin d'adresser une demande d'inscription pour le financement de ces travaux, auprès du Conseil Général de l'Isère.

Le concours de la D.D.A.F. sera sollicité pour une mission de maîtrise d'oeuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour sa réalisation.

ECOLES - Travaux

Monsieur le Maire fait le bilan d'achèvement des travaux en cours à l'Ecole Primaire :

- aménagement d'une nouvelle cour à l'Ouest du bâtiment. Cette cour sera clôturée et des arbres y seront plantés.
- aménagement de nouveaux W.C. donnant sur cette nouvelle cour. Pose de carreaux prévue ultérieurement.
- pose d'un lino dans le préfabriqué.
- projet classe rousse, le Conseil Municipal prend bonne note de l'intérêt du projet envoyé par Mr le Directeur. Après discussion, le Conseil donne un accord de principe et décide que la participation municipale sera étudiée en fonction de la participation du Conseil Général.

Après lecture d'un courrier de Mr le Directeur, concernant les conditions de travail à l'Ecole Primaire et l'ouverture d'une 6^e classe, Monsieur le Maire rappelle que le projet a été évoqué oralement avec l'association Parents-Elèves et Mr le Directeur de l'Ecole Primaire. En cas d'ouverture la Municipalité assumera la situation.

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de règlement fixant les attributions de chacun. Ce projet sera présenté à chacun des partenaires de la cantine. Ce règlement reçoit un avis favorable du Conseil Municipal.

Il est fait état d'un projet pour informatiser le budget de la cantine en utilisant le matériel informatique de la Mairie. Un membre du Conseil Municipal, parmi les responsables de la Commission Cantine serait chargé de prendre la responsabilité de cette comptabilité. Compte tenu des problèmes de matériel et de formation Mr J.N REGAL est chargé de poursuivre l'étude des moyens de réalisation de ce nouveau service.

ASSURANCE

L'Office des Assurés propose un contrat de garantie individuelle accident des Elus Locaux, en cas de décès accidentel, d'invalidité ou d'arrêt de travail survenant en cours de fonction. Pour 12 personnes et pour des garanties de 100.000F décès, 100.000 invalidité, de 100 F d'indemnité journalière, le montant global serait de 981 F par an. Le Conseil Municipal exprimera son avis sur cette proposition, lors d'une prochaine séance.

SECURITE

Suite à un courrier des habitants des Serpaizières, rendez-vous a été pris avec Mr Gérard EUDELIN et l'Ingénieur en Chef de la P.D.E pour examiner les problèmes rencontrés au croisement de la route des Serpaizières et de la route de Vienne (CD 123).

DECHETTERIE

209 entrées en juin, 209 en juillet et 291 entrées en août pour la commune de CHUZELLES, sur un total de 1108 entrées. Pour l'instant, le nombre de jours d'ouverture reste fixé à 3 (les demandes d'ouvertures supplémentaires ont été transmises). Chaque jour d'ouverture, un garde municipal ou un élu des communes du Syndicat est présent à tour de rôle, pour garantir l'application de la réglementation concernant les artisans. A compter du 1^{er} octobre 93, la déchetterie sera fermée le samedi de 13 H à 14 H.

STATION D'EPURATION

Les travaux suivent leur cours normal. Avant le branchement définitif du réseau d'assainissement de la commune, chacun est invité à vérifier le bon fonctionnement de la boîte syphoïde. Un contrôle sera effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 5 OCTOBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 5 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/09/93

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, Mrs ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse

Monsieur le Maire ouvre la séance.

P.O.S. CONCERTATION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme exige dans le cas de transformation de zone NA une CONCERTATION PREALABLE, avant même la mise à l'enquête publique des propositions de révision du P.O.S.. Une partie des parcelles n° 2434-510-2256 située à proximité des écoles est concernée.

Pour conserver la maîtrise de cette zone en matière d'implantation de constructions, un certain nombre de précautions doivent être prises : ces parcelles concernées faisant l'objet de transformation auront une superficie de 5 000 m² maximum et seront soumises à un PLAN D'AMENAGEMENT d'ensemble (PAE) accompagné d'un règlement spécifique.

Cette concertation se fera sous les formes habituelles :

- note d'information remise dans chaque foyer (dans le cadre d'une publication intermédiaire du bulletin municipal),
- publication dans 2 journaux locaux,
- consultation du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie et de permanence des élus,
- les dates seront fixées en temps opportun.

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, d'ouvrir la concertation par les voies indiquées ci-dessus.

S.I.V.U.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier déposé à la région et qui présente 16 actions.

Seules, quelques unes seront retenues en fonction des demandes. Le financement de ces actions sera assuré par : la Région, le Département, les Communes. Divers organismes et organisations professionnels pourront en être partenaires.

Ces actions s'inscrivent dans les 4 volets du S.I.V.U. :

- Développement économique
- Agriculture
- Tourisme
- Vie quotidienne.

Il est entendu que les Communes restent libres d'adhérer ou non aux actions envisagées.

Monsieur le Maire remet au Conseil les documents concernant l'évolution de la situation financière des différentes Communes du S.I.V.U.. En ce qui concerne CHUZELLES, on note pour les années 90-91-92 une baisse significative du taux d'endettement qui passe de 38,89 % en 90, à 36,96 % en 91 et à 33,98 % en 92.

SYNDICAT des EAUX

Compte rendu de la réunion du 4/10/93. En prévision de la mise en place de la nouvelle comptabilité, un premier inventaire des ouvrages existants mis en service à partir de 1956 a été dressé. Cet inventaire comprend les réservoirs, la station de pompage, deux surpresseurs ainsi que l'ensemble des canalisations en fonte.

Il a été procédé à l'ouverture des Plis pour le remplacement du transformateur de la station de pompage principale.

L'entreprise la moins disante (ERE) présentant un devis s'élevant à la somme de 63 100 F HT a été choisie sous réserve, toutefois, des vérifications usuelles de conformité.

Fin du programme 93 pour CHUZELLES : alimentation en eau de la zone d'activités "le MAS des ENTREPRISES des PINS" (montant des travaux 68 000 F).

Programme 94 : priorité est donnée à l'interconnexion avec COMMUNAY. Des ressources de substitution sont en effet à prévoir en cas de rupture de conduite.

Pour CHUZELLES, le renforcement au quartier "Le Verdier" interviendra comme 2^e priorité du programme.

A noter : le montant des impayés pour CHUZELLES s'élève à 24.088 F.

Lecture est donnée de la conclusion des analyses d'eau effectuées notamment chez un particulier à CHUZELLES : eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes destinées à la consommation humaine. Des précisions sont demandées concernant les nitrates. Le chiffre donné en mg/l est de 22,6. Une comparaison est demandée à la fois par rapport aux autres relevés et par rapport aux normes admises.

TOITURE de la MAIRIE

L'Assemblée est informée que le plafond de la mairie présente à nouveau des fuites. Les risques encourus sont de nature à détériorer à la fois, l'installation électrique, le matériel informatique et le plafond.

Dans ces conditions, les réparations s'avèrent indispensables.

Des devis d'étanchéité sont déjà à l'étude.

D'autres devis, de toiture complète, cette fois, sont en attente.

Monsieur le Maire est autorisé à prospecter et à poursuivre les démarches.

COURRIERS DIVERS

Lecture est donnée d'un courrier de Chuzelles-Environnement, concernant les dispositions à prendre pour permettre l'accès des chemins ruraux n° 1 et n° 2 au public.

Une discussion s'élève à propos de la classification exacte du chemin rural n° 1. Si l'on se réfère à la classification adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 1991, il est fait mention du "chemin à talon" pour ledit chemin ; d'où, une certaine ambiguïté. De la discussion, il ressort d'autre part :

- que les risques concernant les cultures ne sont pas négligeables,
- que les dépenses d'entretien des chemins ruraux, ne figurent pas au nombre des dépenses obligatoires des communes,
- qu'il convient que la Commune donne l'exemple. (Mr le Maire indique à ce sujet, qu'un chemin allant de PAUPHILE jusqu'à LEVEAU doit être prochainement remis en état et ouvert).

Un membre de l'Assemblée insiste sur la nécessité de la prise en compte, pour des raisons de sécurité, de cheminements piétonniers parallèles et transversaux aux voies départementales.

ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES

Lecture est donnée d'un courrier du 30/09/93 envoyé par l'association des parents d'élèves et s'élevant contre l'amalgame que ferait Mr le Maire dans son courrier du 23/08/93, entre l'association des parents d'élèves et l'association citée dans le paragraphe précédent. Le Conseil demande lecture de cette lettre. Après en avoir pris connaissance, après explications données par Mr le Maire, le Conseil constate qu'il n'y a nulle mise en cause de l'appartenance d'un membre de l'A.P.E. à deux associations différentes. Monsieur le Maire réaffirme que le nécessaire sera fait en cas d'ouverture d'une nouvelle classe et que les projets évoqués avec les parents et les enseignants (utilisation à des fins scolaires d'un appartement de fonction) restent à l'ordre du jour.

HARMONIE

Rappel est fait de l'absence de financement de l'Harmonie et Ecole de musique par le Conseil Général. Les projets actuels vont dans le sens d'une organisation tripartite, dont les partenaires seraient : les mairies de SEYSSUEL et CHUZELLES, les parents et l'école de musique. Lecture est donnée des nouveaux statuts. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte ces statuts à l'unanimité. Les cours ont redémarré sur les mêmes bases que l'année dernière.

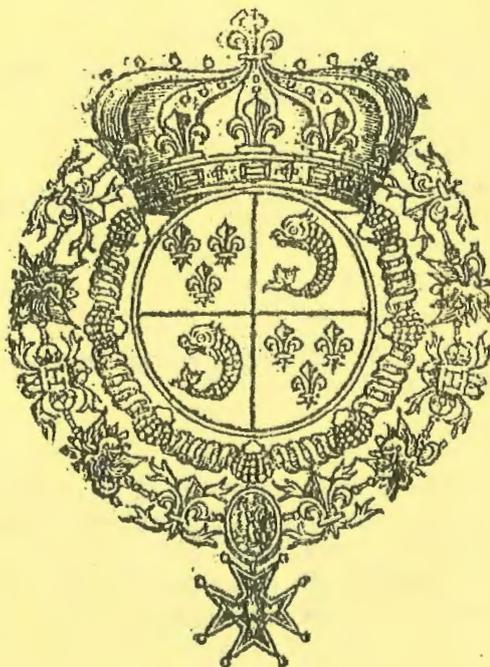
SECURITE

Monsieur le Maire rappelle les deux derniers incidents :

- ABRI-CAR : endommagé par un véhicule jusqu'à présent non identifié.
- CABINE TELEPHONIQUE : elle sera remplacée dans la semaine du 11 au 16 octobre 93.

A propos de ces incidents, le Conseil regrette que le nouveau système d'appel en cas d'incidents survenant après 19 H, répercute la demande d'intervention faite auprès de la Gendarmerie d'ESTRESSIN sur le C.O.G. (centre opérationnel de Grenoble). Ce nouveau système d'appel n'est pas sans provoquer parfois, un ralentissement au niveau de l'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 19 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/11/93

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Mr DUPARC donne procuration à Mr AGRAIN.

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

ENVIRONNEMENT

STATION D'EPURATION : Syndicat d'Exploitation

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'institution d'un Syndicat Mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'Agglomération Viennoise.

Il procède à la lecture du projet de statuts. Ces statuts comportent différents points :

- Dénomination
- Objet (réalisation des équipements nécessaires, extension éventuelle, remboursement des emprunts, etc...)
- Siège : Mairie de Vienne
- Durée : illimitée à compter du 1/01/95
- Représentation des communes de moins de 5 000 habitants :
 - . 1 délégué titulaire
 - . 1 délégué suppléant
- Composition du bureau
- Fonctionnement et Pouvoirs du Comité
- Contribution des communes : au prorata du nombre de m³ d'eaux usées déversé dans la station
- etc...

Après réflexion, la proposition est acceptée à l'unanimité. Compte tenu du mode de calcul de la participation communale, afin de ne pas pénaliser ni la commune ni les particuliers, Mr le Maire insiste sur la nécessité de procéder à une vérification des installations en matière de séparation des réseaux d'eaux usées d'une part, et d'eaux pluviales d'autre part.

Une proposition est faite visant à confier cette vérification à un organisme, mais cela risque d'entraîner des frais supplémentaires. Chaque foyer sera prévenu en temps voulu pour le contrôle des raccordements.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'ISERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la distribution de l'électricité est un service public industriel et commercial dont les communes - ou les syndicats d'électricité - ont la responsabilité de l'organisation et du contrôle.

Depuis la loi de nationalisation de 1946, les communes ou leurs groupements sont tenus, à l'exception des régies et organismes analogues, de confier la concession de ce service à Electricité de France.

A ce jour, cette gestion déléguée s'effectue suivant des cahiers des charges anciens actuellement dépassés ; de plus la plupart des contrats qui ont pu être signés sont arrivés à expiration.

Les lois de décentralisation de 1982 et le projet de la Commission Européenne de libéraliser les marchés de l'énergie favorisent une renégociation des contrats de concession. C'est pourquoi la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et des Régies (FNCCR) et E.D.F. ont engagé en 1990 la rédaction d'un cahier des charges pouvant être proposé aux signataires locaux. Ce document a été validé par les ministères intéressés en 1992.

Il convient de souligner que ce nouveau cahier des charges doit permettre aux collectivités concédantes de renouveler les contrats de concession de manière satisfaisante particulièrement pour la qualité du service et l'intégration des réseaux dans l'environnement, tout en exerçant leur droit de contrôle auprès de l'exploitant.

C'est pourquoi, le modèle du cahier des charges prévoit notamment le versement par E.D.F. de deux redevances de concessions

- l'une R1, dite de fonctionnement,
- l'autre R2, dite d'investissement.

Les collectivités concédantes qui se regroupent au niveau départemental bénéficieront de redevances très fortement majorées par rapport à ce qu'elles pourraient percevoir isolément.

Monsieur le Maire expose alors, que les conclusions du groupe de travail constitué à l'initiative de l'Assemblée des Maires de l'Isère font apparaître l'intérêt technique et financier de la création d'un Syndicat départemental d'électricité qui pourrait avoir les compétences suivantes :

- Une compétence obligatoire qui est l'exercice du pouvoir concédant, qui n'entrave en rien l'exercice de maîtrise d'ouvrage demeurant de la compétence communale.
- des compétences optionnelles à la carte, librement choisies par tout ou partie des communes adhérentes,

et qui serait chargé de négocier et de contrôler l'application du cahier des charges.

Des réticences apparaissent, relatives à la possibilité d'établir une taxe facultative.

Ouï, cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité (10 POUR, 2 CONTRE) décident :

- d'adhérer au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité pour sa compétence obligatoire et donc de lui transférer le pouvoir d'autorité concédante.
- de se réserver le droit d'adhérer ultérieurement à des compétences facultatives.
- d'adopter les statuts annexés à la présente délibération.
- de désigner
 - . comme délégués Mrs Michel PRAS, Robert FLAMAND,
 - . comme suppléants Mrs Jean Noël REGAL, Claudius HYVERNAT.

SENTIERS DU PAYS VIENNOIS

Monsieur le Maire expose que conformément à la convention signée entre le Lycée Agrotech (Lycée Agricole de Vienne-Seyssuel), un projet de sentiers de randonnée pédestre, équestre et de VTT a été proposé pour l'ensemble du Pays Viennois.

Monsieur le Maire expose que conformément à la délibération du comité Syndical du SIVU du Pays Viennois en date du 17 février 1993, a été déposée auprès du Conseil Général de l'Isère une demande de subvention pour le balisage et l'aménagement des sentiers du Pays Viennois. Pour les opérations de balisage et la main d'oeuvre correspondante, le Conseil Général attribue des aides à hauteur de 70 % du montant HT des travaux.

Afin que, dans un premier temps, les sentiers puissent être opérationnels rapidement, il est nécessaire que les communes adhérentes au SIVU préfinancent cette opération. Ce préfinancement s'élève à 1906 F par commune à prévoir sur l'exercice budgétaire 1993.

Le Maire entendu et après échanges de vues, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le tracé des sentiers de randonnée sur la commune, tout en se réservant la possibilité dans les années à venir de modifier certaines parties du tracé (goudron).
- S'ENGAGE à payer une participation de 1906 F sur l'exercice 1993, tout en regrettant la procédure de préfinancement en fin d'exercice budgétaire et sous réserve que ladite somme soit disponible au Budget Supplémentaire.

Lecture est donnée d'une lettre de l'association Chuzelles-Environnement. Cette lettre accompagne une proposition de tracé de sentiers. Elle est transmise à la Commission compétente du SIVU.

ENVIRONNEMENT Stockage de Déchets Ultimes

Monsieur le Maire retrace l'ensemble des réunions tenues et des démarches entreprises depuis l'annonce par radio et télévision du projet de stockage de DECHETS ULTIMES.

Il rappelle que tous les foyers Chuzellois ont été informés des premières réactions de la réunion de travail qui s'est tenue dès le lundi 8 novembre 93 au soir, à LUZINAY. Il remercie la municipalité de LUZINAY pour l'efficacité de son aide.

Le Conseil approuve l'ensemble de l'action menée, en concertation avec les communes voisines concernées, avec Mr EUDELIN Conseiller Général, puis Mr SAUGEY, Député.

Un contact a eu lieu avec la municipalité de ST BAUZILE en Ardèche, également sélectionnée à titre de site de stockage éventuel.

Différentes interventions font état de la vive inquiétude ressentie par la population de plus en plus sensibilisée aux problèmes posés par la protection de l'environnement et la qualité du cadre de vie. Ces préoccupations sont aussi celles des élus, notamment en matière de nuisances induites par le transport des déchets. La traversée du village déjà dangereuse ne saurait supporter une intensification trop importante du trafic. Des doutes apparaissent, concernant la part d'inconnu quant à l'évolution à long terme des déchets, en dépit des précautions scientifiques et technologiques prises, en dépit des contrôles annoncés, en dépit des assurances données.

Le Conseil dénonce les contradictions du dossier proposé :

- transparence affichée et opacité de fait,
- transparence prônée à l'échelon local et non respectée entre les élus des différents niveaux,
- critères géologiques qui auraient dû a priori conduire à ne pas sélectionner la vallée de la Sévenne comme site potentiel,
- rôle ambigu de la FRAPNA.

Le Conseil déplore le nombre très réduit des élus consultés pour le département de l'Isère, ainsi que le nombre très réduit des représentants du Département.

Il regrette cette sorte de coup porté aux représentants élus locaux, qui ne sont consultés qu'en fin de processus et alors même que le dossier paraît bouclé. Dans ces conditions, ils n'ont pu assurer en temps voulu ni leur rôle quant à la connaissance du terrain et de la population, ni leur fonction de garants de la vie démocratique locale.

Le Conseil décide de poursuivre l'action dans la fermeté, la détermination et la concertation en tenant au courant les communes voisines concernées.

Monsieur le Maire, après avoir fait procéder à la lecture d'un communiqué de l'association Chuzelles-Environnement, qui lui a été remis par un représentant de la presse locale, informe le Conseil que la réunion de concertation demandée par les élus, doit avoir lieu en Sous-Préfecture, le Vendredi 26 novembre 93 à 9 H 30.

Les Chuzellois seront directement informés de l'action entreprise.

ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Directeur de l'Ecole Primaire ayant demandé l'examen en urgence d'un courrier du Conseil des Maîtres, Monsieur le Maire demande que soient repoussés les comptes rendus des conseils d'écoles Primaire et Maternelle et fait procéder à la lecture du courrier en question. Le conseil en prend connaissance. Les problèmes soulevés par l'ouverture éventuelle d'une 6^è classe ont fait l'objet d'entretiens entre Mme l'Inspectrice Départementale et le courrier du conseil des Maîtres lui est transmis pour information.

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris lors de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 93.

DIVERS

Lecture est donnée de différents courriers émanant :

- de la Préfecture de l'Isère, qui précise le montant de la contribution due à la D.D.E., pour sa mission d'aide technique : 4,15 F par habitant.
- d'associations caritatives et relatifs à des demandes de subventions, qui en l'état actuel des choses ne pourront être accordées.
- de particuliers évoquant :
 - . les frais de réparation d'une canalisation d'eau (Mme RIGAUDIN),
 - . les "dégradations et nuisances en zones habitées" (Mr LAMURE)
 - . le montant élevé de la taxe d'habitation en comparaison de celle de Corbas et par rapport aux services et/ou contraintes existant à Chuzelles (Mr et Mme RAT).
- de l'association HUMANA : la collecte du 3^è trimestre 93 sur les deux points de Chuzelles, se monte à 975 Kg de vêtements d'occasion.
- de l'association Chuzelles-Environnement, relatif au chemin à talon et réitérant sa demande d'ouverture au public. Mr le Maire répond qu'après avoir pris bonne note des courriers de l'association, il désire recueillir les avis des propriétaires riverains concernés. Il organisera une réunion à cet effet.
- de Mr et Mme GENTIL à EYZIN PINET, qui informent les communes qu'ils constituent une famille d'accueil agréée pour les personnes âgées. Ils peuvent prendre deux ou trois personnes en pension. Le statut de cet accueil est le même que celui des maisons de retraite.

- des étudiants de B.T.S. de l'institution ROBIN, qui en collaboration avec le LIONS CLUB, organisent un dictéthon dans le cadre du téléthon. Cette manifestation pourrait avoir lieu le 26 courant et la salle du Mille Club pourrait être mise à la disposition.

DECHETTERIE

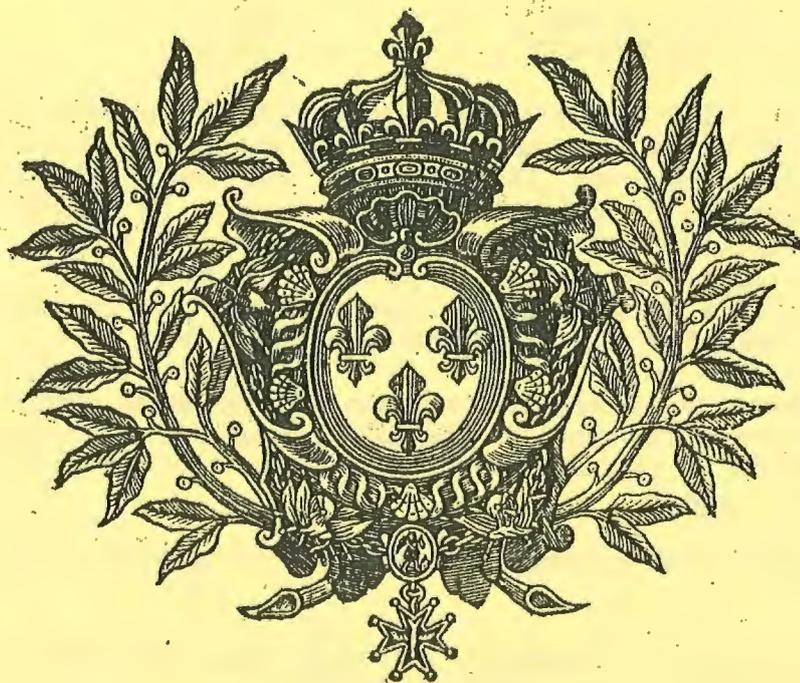
Nombre d'entrées pour Chuzelles en septembre 93 : 242
Nombre d'entrées " en octobre 93 : 152

SECURITE

L'attention du Conseil est attirée sur le problème de vitesse excessive sur la RD 36, notamment au niveau du débouché du chemin du hameau St Maurice. L'implantation d'un panneau d'incitation au ralentissement pourrait être éventuellement envisagée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 DECEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 2/12/93

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er adjoint, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSES : Mrs AGRAIN, DUPARC.

SECRETARE : Melle CARRET Marie-Thérèse.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 93

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Melle CARRET qui procède à la lecture du Budget Supplémentaire 93.

Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- section de FONCTIONNEMENT	15 000 F
- section d'INVESTISSEMENT	-213 800 F.

Monsieur le Maire remarque que la section fonctionnement est bien maîtrisée. En revanche, des difficultés sont apparues en section investissement. Elles sont dues pour une grande part, aux dépassements du montant prévu pour les W.C. de l'école primaire, et dans le domaine de l'enfouissement des lignes Télécom ainsi qu'aux réparations d'urgence à la voirie communale suite aux intempéries. Dans ce chapitre, un certain nombre de dépenses sont reportées au Budget 1994.

Un prélèvement a été effectué au chapitre "dépenses imprévues" On évitera dans la mesure du possible un emprunt supplémentaire de 100.000 F. Il reste prévu, mais ne sera fait que si la nécessité s'impose.

Ces problèmes font ressentir le manque de ressources de la commune.

Après questions et discussion, le Budget Supplémentaire est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET C.C.A.S.

Mademoiselle Marie-Thérèse CARRET, conseillère, procède à la lecture du Budget C.C.A.S..

Il s'équilibre en FONCTIONNEMENT3 600 F

Adopté à l'unanimité.

TOIT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en ce qui concerne les travaux de réfection du toit de la Mairie, une délibération est nécessaire, aussi bien pour le dépôt du permis de construire, que pour demander l'aide du Conseil Général. Après discussion le Conseil décide :

- que le choix se portera sur un toit à 4 pans,
- que l'architecte devra tenir compte d'un aménagement ultérieur des combles et d'une extension future,
- qu'une troisième entreprise sera sollicitée pour devis,
- que l'aide du Conseil Général est sollicitée au titre des gros travaux de bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT POUR UNE 6è CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil, que compte tenu des engagements pris dans la perspective d'une probable ouverture de 6è classe, qui devra être confirmée en début d'année prochaine par Madame l'Inspectrice, il convient de solliciter l'aide du Conseil Général pour travaux d'aménagement dans un logement de l'école, afin de l'affecter à un usage de classe.

Le logement ne sera donc pas réaffecté à titre de logement à la rentrée scolaire.

Les entreprises devant intervenir, seront prévenues en temps opportun, pour que les travaux puissent s'effectuer pendant les vacances.

AMENAGEMENT MILLE CLUB

Monsieur ROCHE 1er Adjoint, attire l'attention sur la nécessité déjà évoquée d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des enfants du Centre Aéré, notamment en ce qui concerne les sanitaires.

Compte tenu de l'intérêt du Centre pour les enfants des familles de CHUZELLES et des villages voisins, compte tenu de la réussite du Centre en matière d'animation, compte tenu des demandes de Jeunesse et Sport pour la mise en conformité des locaux avec les règlements en vigueur, le Conseil décide de solliciter l'aide du Conseil Général.

Monsieur le Maire ajoute qu'un accord devrait pouvoir intervenir avec d'autres communes dont les enfants sont accueillis par le Centre, pour qu'elles participent à son fonctionnement.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal est informé qu'à compter du 1er janvier 1994, l'assainissement fera l'objet d'un budget annexe, suivant un nouveau type de comptabilité dite "M 49" et comportant une nouvelle nomenclature.

Ce nouveau type de comptabilité vise à faire participer au coût de fonctionnement l'usager, plutôt que le contribuable.

Cette nouvelle gestion financière imposera de calculer l'ensemble des investissements faits depuis les premières tranches de travaux.

Le Conseil se prononce favorablement sur la création de ce nouveau service.

DECHETS ULTIMES

Monsieur le Maire informe le Conseil des derniers développements concernant le site de stockage. Il fait procéder à la lecture de la lettre envoyée à Mme la Présidente de la SEMEDDIRA. Cette lettre a été mise au point, lors d'une réunion des Maires et Adjointes des 4 communes le lundi 29/11. Elle reprend, développe et approfondit l'argumentation contre ce projet. Le conseil donne son approbation à la teneur de cette lettre. Monsieur le Maire fait également part au Conseil d'un courrier de l'association Sévenne Environnement, qui l'informe de la lettre adressée à la SEMEDDIRA. La prochaine réunion de concertation doit avoir lieu le 21 décembre. L'attitude du Conseil va dans le sens d'un refus catégorique réaffirmé.

ZONE NAI DES PINS Tribunal Administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil de la lettre reçue le matin même du Tribunal Administratif, qui a statué sur les 5 recours déposés par l'association Chuzelles Environnement et les 2 recours déposés par la FRAPNA, contre l'implantation d'un parc d'activités aux PINS.

Les juges, considérant qu'il y a lieu de joindre les différentes requêtes, que le classement en zone NAI de la zone en question est incompatible avec le schéma directeur, annulent l'ensemble des décisions concernant cette zone.

Dès lors, la question se pose de la possibilité de l'implantation d'un parc d'activités dans un autre secteur de la commune. La discussion fait ressortir que la commune est pénalisée par la présence de zones artisanales dans son environnement immédiat sans contrepartie financière et que la situation budgétaire impose la recherche d'un autre lieu, qui se fera dans le cadre de la révision du POS.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le MRAP (Mouvement contre le Racisme) sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention de fonctionnement. Comme pour d'autres demandes de cet ordre, et quel que soit l'intérêt de la cause concernée, le Conseil ne peut répondre favorablement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/93

PRESENTS : J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL.

M^{mes} CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Mr J. DUPARC donne procuration à Mr C. HYVERNAT.

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe la parole à Mr Jean Noël REGAL, pour le compte rendu du :

CONSEIL d'ECOLE PRIMAIRE du 21/10/93

Résultats des élections : seulement 46 familles ont voté sur 105. Ont été évoqués les travaux réalisés par la Municipalité (W.C. et nouvelle cour) et ceux qui restent à réaliser (murette autour de la cour, plantation d'arbres et pelouse, carrelage des sanitaires). En musique, présence régulière d'une intervenante. Les parents demandent un intervenant et des structures pour le sport, ainsi que des intervenants en Anglais et Allemand. Les subventions diverses de la Municipalité reviennent à une moyenne de 202 F par an et par enfant. Il est fait état de deux projets pédagogiques (école et environnement). Le projet "classe rousse" a été abandonné au profit d'un projet "classe d'eau" subventionné à hauteur de 5 000 F par classe par le Conseil Général ; 3 classes pourraient être concernées.

Une discussion suit d'où il ressort :

- qu'un certain nombre d'aménagements pourront sans doute être faits, notamment dans le domaine du sport,
- que la subvention municipale de participation exceptionnelle prévue à hauteur de celle du Conseil Général doit s'entendre comme convenu précédemment, pour une classe rousse et non pour une classe d'eau,
- que les possibilités budgétaires guideront les travaux demandés et l'établissement de priorités.

Le Conseil remercie Monsieur le Directeur de l'école primaire, qui au nom du Conseil des Maîtres a adressé ses vœux aux employé(e)s de la commune, aux conseillères et conseillers municipaux et à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur G. ROCHE, 1er Adjoint, pour le compte rendu du :

CONSEIL d'ECOLE MATERNELLE

- Des remerciements sont adressés aux employés municipaux, à la Municipalité, pour les travaux effectués pendant les vacances.
- Reste à programmer selon les disponibilités des employés communaux et selon le matériel à acquérir : le changement des jardinières, un rangement pour les jouets d'extérieur, l'installation d'un espace affichage, la mise en place de rondins autour du bac à sable (en vue de sa protection) et de poteaux pour un pont suspendu, la réalisation du pont de singe (une partie du matériel est acquise). Ces demandes seront prises en compte mais quelques problèmes techniques sont à résoudre pour donner toute satisfaction.
- Bâtiments la présence d'eau sur le toit en terrasse de l'extension de la maternelle provoque quelques craintes. Un contrôle du système d'évacuation est nécessaire. Un architecte sera consulté pour avis. Un problème de mauvaise odeur est évoqué. Il est dû à l'absence de mise en eau du syphon. Reste le problème des gouttières de la verrière. Le Conseil insiste pour que l'architecte et l'entreprise soient mis en face de leurs responsabilités en cas de défaut de conception. La sonorité de l'alarme devra être renforcée.
- A inscrire au budget primitif 94 : le remplacement des lits des petits est une priorité. Deux ont été acquis cette année mais compte tenu de l'état des matelas existants, le rythme devra être accéléré. De même du matériel supplémentaire concernant l'hygiène a été demandé.
- L'avancement des travaux est suivi de près et bonne note est prise de ces demandes déjà enregistrées.

<u>Effectif</u> :	nés en 88	26
	nés en 89	27
	nés en 90	27
	né en 91	1

Une visite de la commission école sera effectuée courant janvier 94.

- Projet environnement : un achat de 3 poubelles de couleur différente permet de sensibiliser les enfants au problème du tri sélectif. Dans le cadre de ce projet une visite de la déchetterie intercommunale sera faite avec les enfants. Un accompagnement renforcé devra être prévu pour la sécurité des jeunes visiteurs.

P.O.S.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion de préparation pour la révision du P.O.S. le 3 janvier 94.

La question est posée de savoir s'il ne conviendrait pas de faire appel de la décision du Tribunal Administratif concernant la zone NAI des PINS. Une interruption de séance permet au Conseil d'écouter Mr J.Y. BOURGUIGNON géomètre expert, pour information complémentaire sur cette décision.

La séance reprend. Compte tenu de la longueur de la procédure qui risque de geler le projet pour de longues années, compte tenu de son aspect onéreux, compte tenu du fait qu'il y a jurisprudence en la matière et que des affaires analogues ont déjà été jugées, la procédure d'appel n'est pas retenue.

Monsieur le Maire après consultation de la D.D.E. et du propriétaire concerné, propose de mettre à l'étude dans le cadre de la révision du P.O.S., un autre emplacement dont la surface pourrait être plus réduite, selon les besoins. La D.D.E. du Rhône sera consultée.

Cette proposition est soumise à la réflexion et sera examinée lors de la réunion du 3 janvier.

EMBAUCHE TEMPORAIRE

Monsieur le Maire expose qu'un membre du personnel municipal a demandé une mise en disponibilité (pour raisons familiales) pour une durée de 3 semaines en janvier 94. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de pourvoir à son remplacement et de recruter à titre occasionnel et temporaire, une personne disponible à l'indice correspondant. Le choix se portera sur une personne inscrite à l'ANPE. Toutefois il conviendra de vérifier que cette embauche ne compromette pas sa situation en ce qui concerne les indemnités chômage. 3 candidates.

Dans le cadre de la mise en régie municipale de la cantine, le besoin d'un remplacement de personnel au coup par coup pourrait se faire sentir. Monsieur le Maire étudiera les modalités nécessaires à la solution de ce problème. Le Conseil approuve cette décision et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour poursuivre les démarches.

Le Conseil après délibération approuve à l'unanimité ce recrutement.

DECHETS ULTIMES

Suite à une invitation de Mrs Jean FAURE et Jacques REMILLER responsables de l'environnement au Conseil Général, Monsieur le Maire a été invité à se rendre à une séance de cette assemblée consacrée à l'environnement. Après une intervention de Gérard EUDELIN appuyée par Jean FAURE, le débat sur le site de stockage des déchets ultimes a été repoussé à la session de janvier, la commission concernée n'ayant pas statué sur ce projet.

Le Conseil insiste pour que toutes précautions soient prises dans le domaine de l'étude géologique. La demande d'une contre expertise pourra être envisagée.

CANTINE

A compter du 1er janvier 94, le restaurant scolaire devient cantine sous régie municipale. Dans ces conditions, il convient de nommer un régisseur et un adjoint. Après discussion, le Conseil à l'unanimité approuve le choix de J.N. REGAL comme régisseur et de J. PLANTIER comme adjoint.

Quelques renseignements comptables sont fournis : les tickets numérotés seront enregistrés chez le Percepteur, le budget ne sera pas un budget annexe, mais entrera au compte 60.

DIVERS

Environnement Déchetterie

165 entrées pour Chuzelles en novembre - 1959 entrées pour l'année.

Centre de secours

70 interventions pour l'année. Durée totale de ces interventions 236 H. On constate un léger accroissement en nombre d'heures depuis 1991 (217 H) et 1992 (219 H 50). Le nombre d'interventions décroît légèrement 76 en 1991, 75 en 1992. Montant de la participation communale pour 1994 : 106.422 F (105.471 F en 93). Le nombre d'interventions par commune est un des critères déterminant le mode de calcul de cette participation.

Syndicat des Eaux

Le programme des travaux a été revu en fonction d'un reliquat de 437.000 F et du coup d'arrêt donné aux travaux d'alimentation en eau de la zone NAI des PINS. Priorité a été donnée au renforcement dans le quartier du Verdier, qui permet l'achèvement des travaux antérieurs (coût 298.000 F). Le remplacement du transformateur au pyralène de la station de Pompage est chose faite. Il reste en priorité pour 1994, l'interconnexion avec le réseau de Communay. Il s'agit d'un bouclage de sécurité. La réalisation d'un relais de pompage est nécessaire. Une subvention de la région devrait être accordée. Compte tenu de l'introduction d'un nouveau mode de gestion comptable, un inventaire des ouvrages existants a été réalisé : réservoirs, stations de pompage, surpresseurs, longueur des canalisations de divers diamètres.

SECURITE dans la TRAVERSEE des PINS

Il est fait état de la réponse apportée au président de l'association Ciel Mon Permis, qui sollicitait l'avis du Maire sur la suppression du STOP au débouché de la RD 36 et de la RN7 ainsi que sur une tolérance de 70 km/h aux PINS.

Compte tenu des accidents fréquents, de la présence d'enfants dans les maisons riveraines, cette tolérance apparaît inadéquate. Il conviendrait plutôt d'envisager un renforcement des contrôles de vitesse dans ce secteur. En ce qui concerne le STOP, la commune s'en remettra à l'avis de la D.D.E..

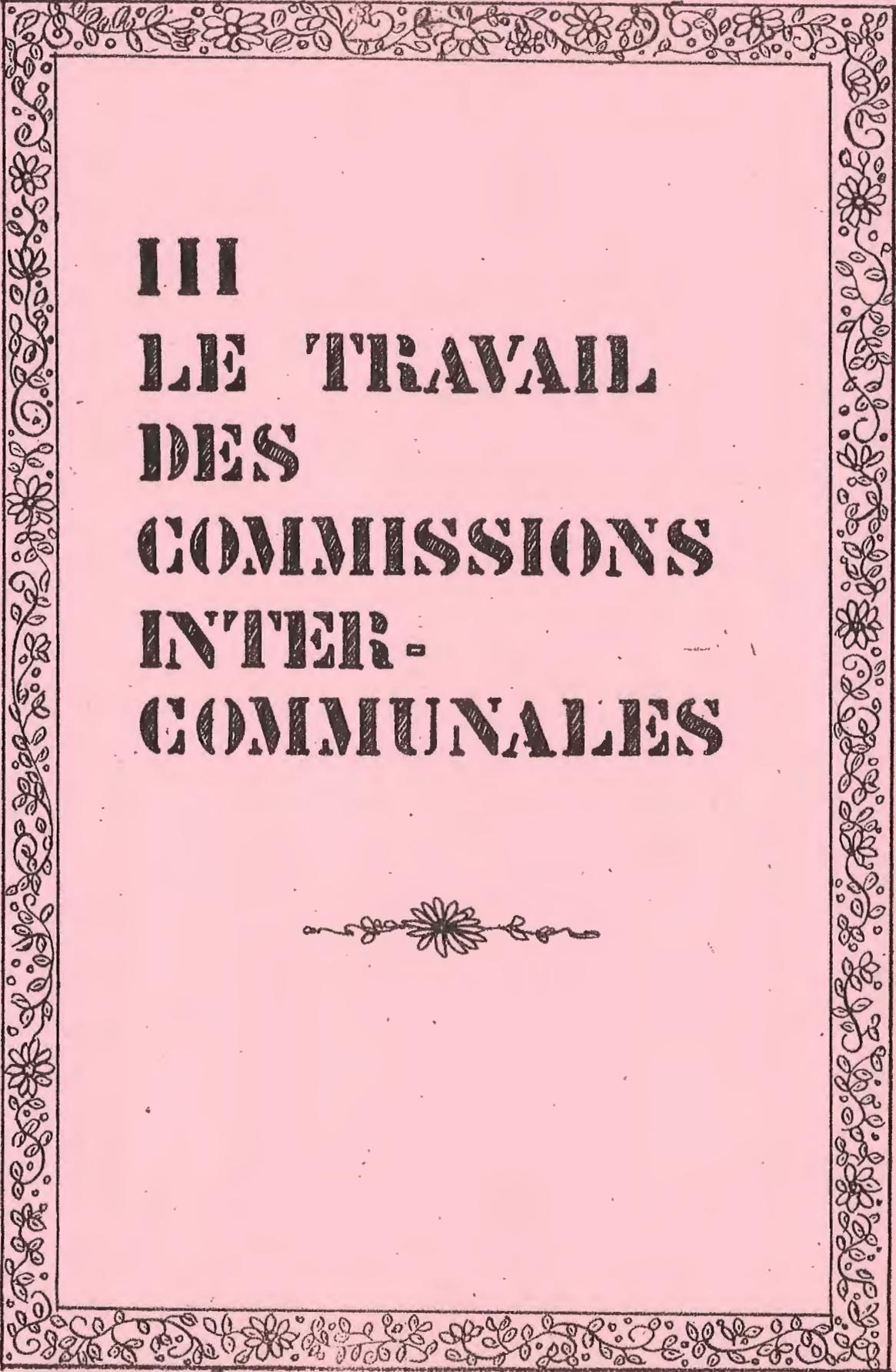
HORAIRES de la MAIRIE en FIN d'ANNEE

La Mairie sera ouverte le vendredi 31 décembre 93 de 8 à 12 H et de 14 H à 16 H, pour inscription sur les listes électorales. Elle sera fermée le vendredi 24 décembre 93 en raison des fêtes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

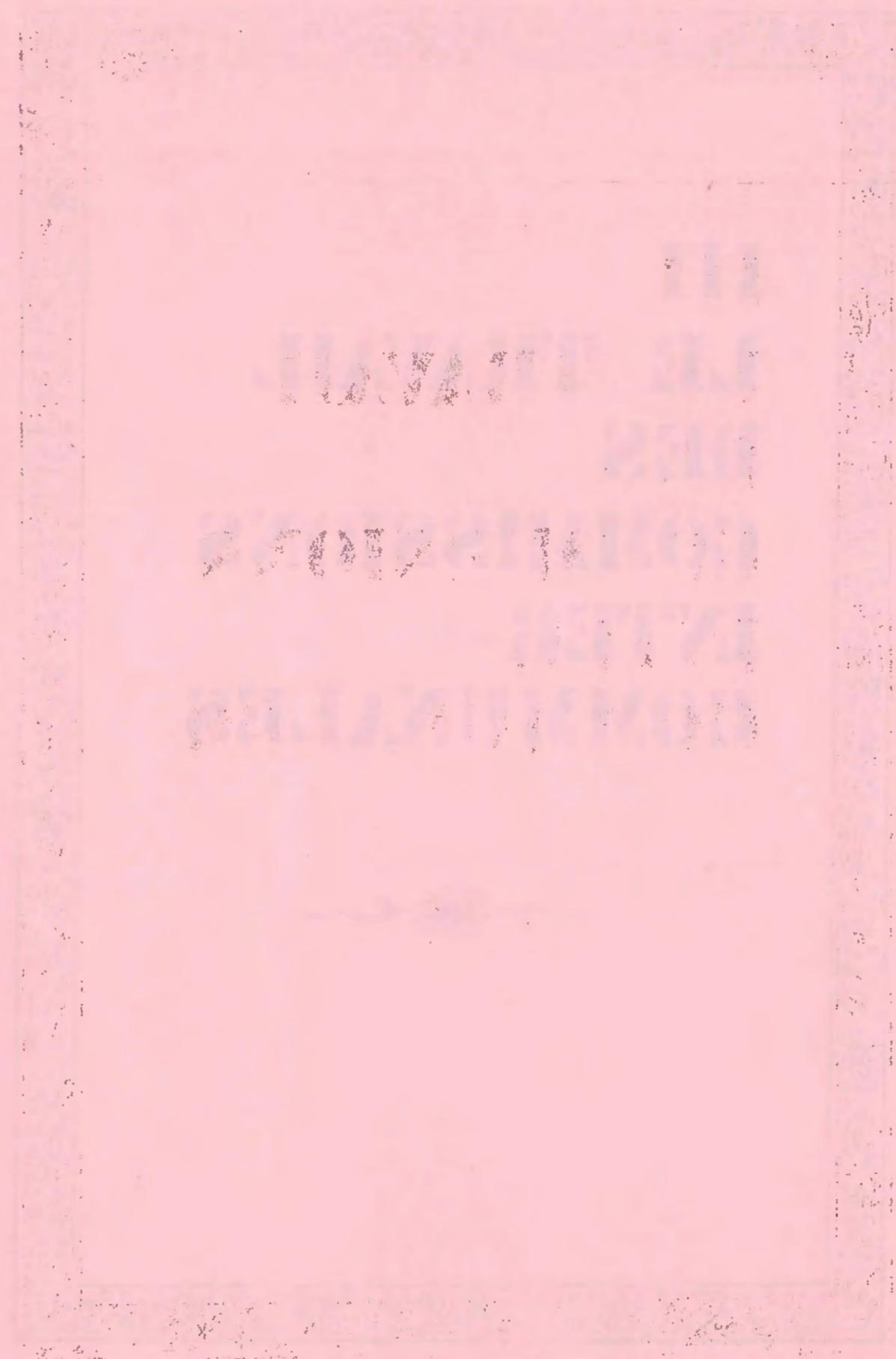
Pour copie conforme.

Le Maire,
J. PLANTIER

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
INTER-
COMMUNALES**





THE
JANUARY 21
1950
COMMUNICATION
BY THE
RESEARCHERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL - SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE T . 74 57 96 45

Horaires d'Ouverture au Public - Périodes Scolaires

Lundi 17 h 19 h 15
Mardi 17 h 18 h 45
Mercredi 15 h 18 h 45
Jeudi **Piscine fermée**
Vendredi 17 h 18 h 45
Samedi **Piscine fermée**
Dimanche 10 h 12 h 45

SAUNA : Prendre rendez-vous

TARIFS 1993

Entrée adulte 16 F
Entrée enfant 11 F
Carte de 10 entrées adultes : 140 F
Carte de 10 entrées enfants : 90 F
Séance de Sauna : 25 F

FERMETURE ANNUELLE : 22 Décembre 1993 au soir au Lundi
17 Janvier 1994 inclus. REOUVERTURE le 18 Janvier.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX NORD DE VIENNE

Programme 93

Nous avons entrepris des travaux sur la canalisation qui alimente " le Verdier "

1°) grossissement de la tuyauterie qui passe de Ø 60 à Ø 125 sur 150 mètres.

2°) sur 330 mètres, mise en place d'une tuyauterie de Ø 60

3°) remplacement d'une borne d'incendie.

Montant total : 298 000 F.

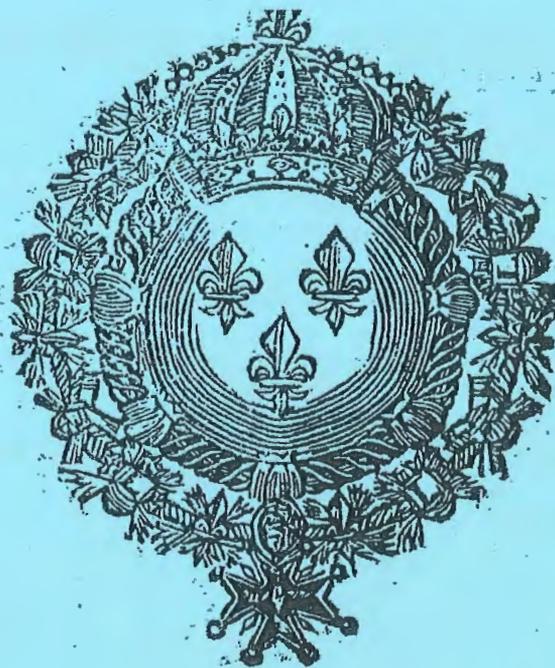
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DES QUATRE VALLEES DU BAS DAUPHINE

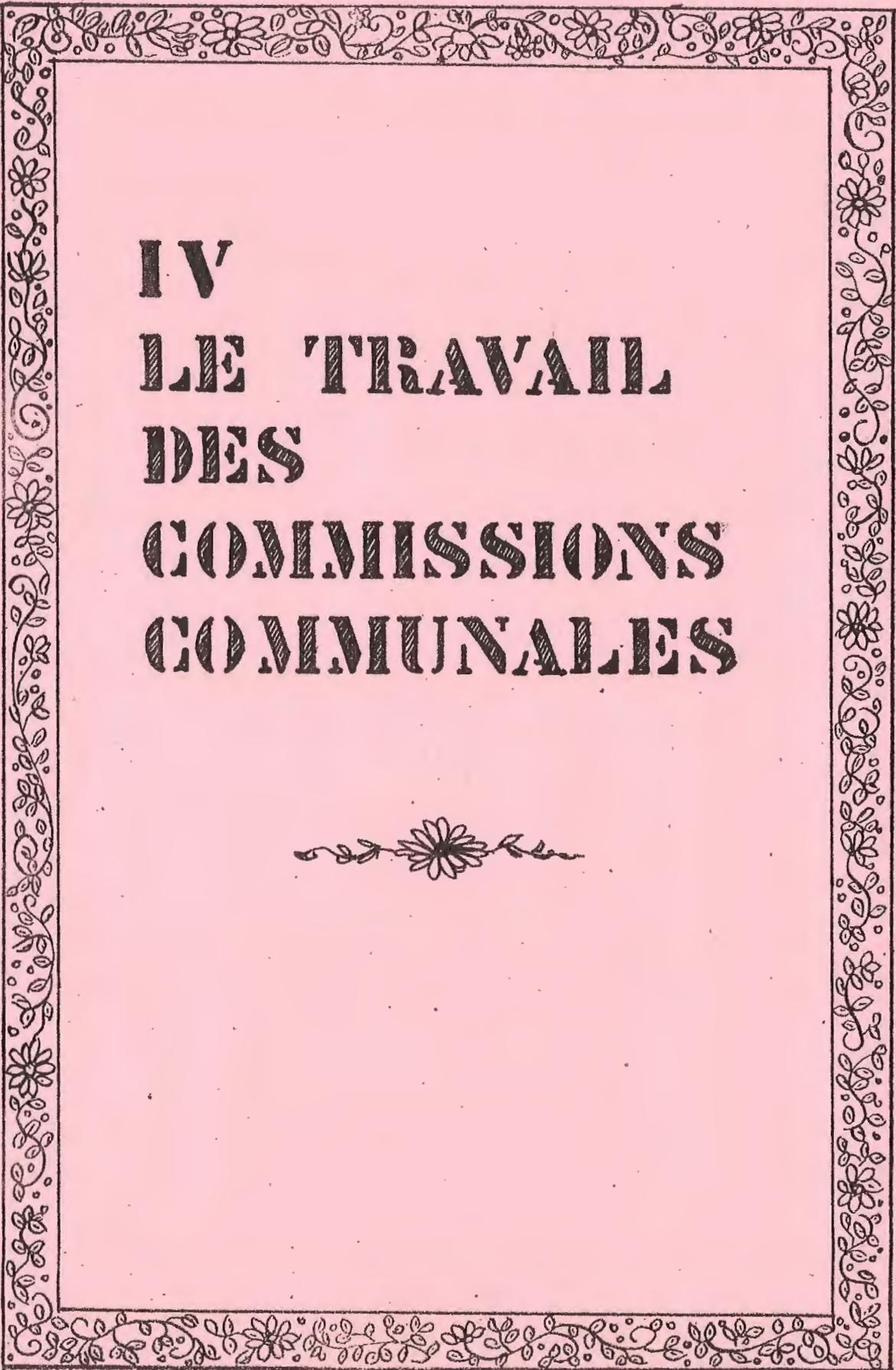
Après les gros orages de Septembre et Octobre , il a fallu prendre quelques mesures d'urgence pour le bief de la Route des Serpaizières.

Afin de ne plus avoir a subir ses débordements, des travaux à long terme seront entrepris et pourraient se dérouler comme suit :

- I - création d'un lit de crue pour le bief
protection de la rive droite
- II - dégagement d'embâcles dans le lit de la Sévenne.
Consolidation de la berge de l'étang de M. SEIGLE.
- III - Etude pour la maîtrise du ruissellement des eaux
sur la Commune de Chuzelles.

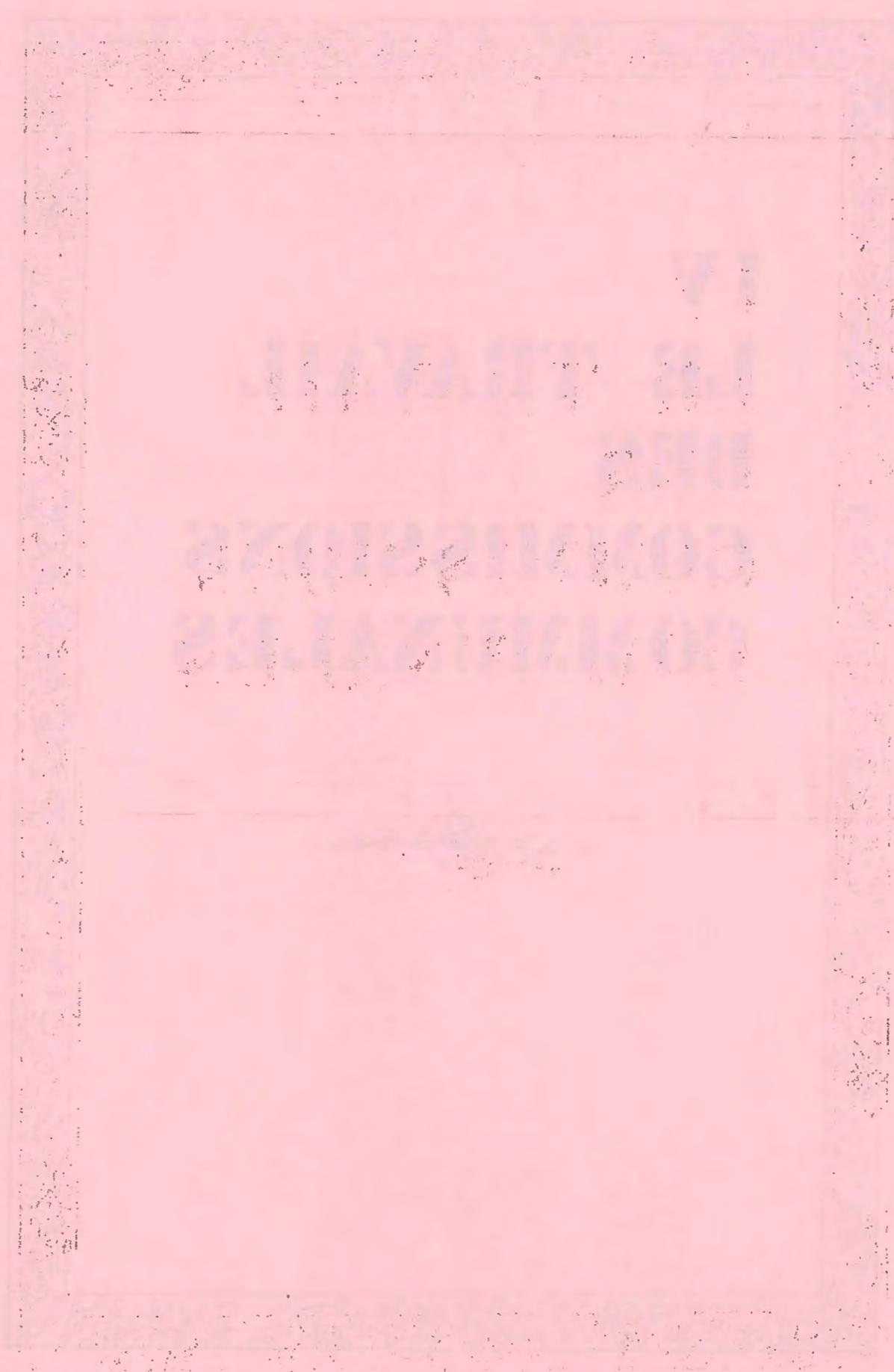
Les 12 Octobre et 24 Novembre 1993 des réunions étaient organisées à la Mairie, afin de discuter avec les Propriétaires Riverains, du bief, pour aboutir à une solution commune. Lorsque les problèmes fonciers auront été résolus, la première tranche de travaux pourra être envisagée.



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES





VI
THE
THE
THE
THE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :

60 - Denrées et fournitures	-	6.000
61 - Frais de personnel	+	14.700
62 - Impôts et taxes	-	1.500
63 - Travaux et services extérieurs	-	54.400
64 - Participations et contingents	+	41.300
65 - Allocations - Subventions	-	-
66 - Frais de gestion générale	-	73.730
67 - Frais financiers	+	900
69 - Charges exceptionnelles	-	-
82 - Charges antérieures	+	19.300
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	+	74.430
		<hr/>
	+	15.000

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES :

70 - Produits de l'exploitation	+	5.000
71 - Produits domaniaux	+	3.000
72 - Produits financiers	-	-
73 - Recouvrements - subventions	-	-
74 - Dotations reçues de l'Etat	-	-
75 - Impôts indirects	-	-
76 - Impôts directs autres que contributions	-	-
77 - Contributions directes	+	7.000
82 - Produits antérieurs (excédent)	-	-
		<hr/>
	+	15.000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06 Déficit d'investissement reporté	0
132 Frais extraordinaires	0
16 Remboursement d'emprunts	0
21 Acquisitions biens meubles-immeubles	- 257.100
232 Travaux de bâtiments	+ 63.500
233 Travaux Voies et réseaux	- 25.000
235 Autres travaux	- 600
264 SIVOM	+ 4.400
	<hr/>
	- 213.800

RECETTES :

06 Excédent d'investissement reporté	
1053 Subventions	- 34.930
1059 Subventions d'équipement	-
115 Prélèvements recettes fonctionnement	+ 74.430
1421 Fonds compensation TVA	+ 3.000
1423 Taxe Locale Equipement	-
1431 DGE	-
214 Aliénation de biens	-160.000
2525 Récupération TVA électrification	+ 3.700
16 Produits des emprunts	-100.000
	<hr/>
	-213.800

BATIMENTS

TRAVAUX REALISES

- Pose d'une fenêtre au logement de l'ancienne école
2.194 F.
- Réfection du mur de soutènement, allant de la salle
des anciens à la cure 5.337 F.
- De nombreux petits travaux d'entretien ont été réali-
sés par les employés communaux.
- Pose d'un sol plastique au préfabriqué scolaire
18.312 F.
- Création d'une aire de jeux pour l'école primaire,
terrassment, nivellement, apport de matériaux, fini-
tion en Ghorr rouge 84.686,33 F
+ Clôture-grillage 2.900,00 F.
- La création de sanitaires ont été nécessaires, suite
à la construction de l'aire de jeux.

. Maçonnerie.....	60.812,46 F
. Electricité.....	13.156,44 F
. Terrassement.....	2.134,80 F
. Sanitaires.....	32.035,64 F

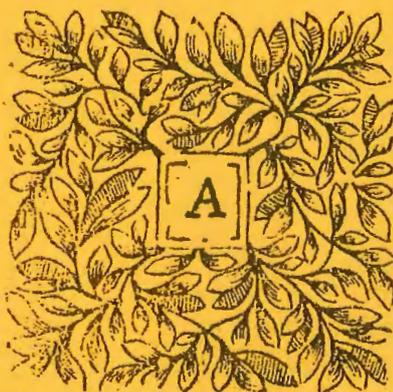
COU TOTAL.....195.725,67 F

PREVISIONS DES TRAVAUX BATIMENTS POUR 1994

* Toiture Mairie

* Aménagement d'un logement instituteur, pour une 6è
classe à l'école primaire

* Création de W.C. au MILLE CLUB pour le Centre Aéré.



VOIRIE

PROGRAMME SIVOM

Tous les travaux prévus ont pu être réalisés dans de bonnes conditions, avant les orages.

- 13 t270 de goudron ont été utilisé pour les "emplois" (préparation de la chaussée avant revêtement) pour la somme de 67.708,97 F, y compris gravillons et mise en oeuvre.
- 3 100 ml de voie communale ont reçu un revêtement "styrelf", soit une surface de 9090 m2 en monocouche et 1130 m2 en bicouche.
Coût total revêtement : 106.743,80 F.

AUTRES TRAVAUX

- Réfection partielle de la VC5D à St Maurice 39.636 F.
- Pose de tuyaux sur la VC4A au Verdier et sur la VC9D à la Combe de Thiers 15.774 F.
- Il est inutile de vous rappeler l'importance des pluies torrentielles de septembre/octobre. Mais sachez que l'estimation de tous les travaux pour la remise en état de nos routes s'élève à 280.000 F environ.
Quelques travaux d'urgence ont pu être réalisés, mais il reste beaucoup à faire.
De nombreuses heures de tracto du SIVOM et d'entreprises ont été nécessaires, pour le curage des fossés et le nettoyage des routes.

N'oublions pas la grande participation de nos employés communaux pendant toutes ces intempéries.

Le budget 93 ne nous permet pas de réaliser tous les travaux de réfection dans l'immédiat.

Nous vous demandons d'être prudent et vous souhaitons bonne route pour les fêtes de fin d'année.



MAISONS FLEURIES

La distribution des prix du concours de Maisons Fleuries aura lieu le :

- Samedi 8 Janvier 1994 à 17 H 15 au MILLE CLUB.

Cette sympathique manifestation clôturera les non moins sympathiques " Voeux du Maire ".

Nous rappelons que ce concours est ouvert à tous les Chuzellois, il suffit de venir se faire inscrire en Mairie.



LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHUZELLES

C'est plus de 3 000 ouvrages à votre disposition, pour les jeunes et les moins jeunes ; vous disposez de romans, documentaires, bandes dessinées, albums enfants

Vous pouvez, grâce à un abonnement modique (50 F/ Famille ou 30 F/adulte, 10 F/ enfant ou GRATUIT pour tout enfant scolarisé à Chuzelles) emprunter 3 livres pour 3 semaines pendant 1 an.

Animée PAR DES BENEVOLES, elle vous reçoit les :

MERCREDIS de 10 h à 11 h 30

VENDREDIS de 16 h 30 à 18 h 45

Elle assure par ailleurs, l'accueil régulier des classes de maternelles et primaires.

Pour s'instruire, se distraire et surtout rêver, lire est une aventure.

Rendez-vous à la Bibliothèque (préfabriqué près du Mille Club).

Les Lettres et Armoiries de ce Bulletin, sont tirées des Archives Communales (17e et 18e).

NAISSANCES

BLAIN Ludmilla Marie Angélique
née le 27 janvier 1993 à LYON 8è Rhône

MOUCHIROUD Alison
née le 05 février 1993 à GIVORS Rhône

GAGNEUX Romain Jean-Claude
né le 13 février 1993 à VENISSIEUX Rhône

LAUTHIER Aurélien Camille
né le 23 février 1993 à SAINTE COLOMBE Rhône

NOVELLI Elisa Marie
née le 26 mars 1993 à GIVORS Rhône

REA Laurine Maryse Caroline
née le 05 avril 1993 à VENISSIEUX Rhône

GACHE Julien François
né le 07 avril 1993 à VIENNE Isère

PATKOWSKI Alexandre Julien
né le 06 juin 1993 à VIENNE Isère

LE BARS Corentine Madeleine Marie
née le 12 juin 1993 à LYON 4è Rhône

DIGONNET Adrien Paul Clément
né le 16 juillet 1993 à VENISSIEUX Rhône

MOREL Coline Laurence
née le 07 août 1993 à LYON 4è Rhône

NAISSANCES

POINGT Alison
née le 26 août 1993 à VENISSIEUX Rhône

VACHER Vincent Laurent
né le 26 août 1993 à VENISSIEUX Rhône

SÉVÉRAC Tristan Jérémy
né le 13 septembre 1993 à VIENNE Isère

RIDEL Alexandre Mickael Harry
né le 13 septembre 1993 à VILLEURBANNE Rhône

CHARCOSSET Benoit Lucas
né le 04 octobre 1993 à VIENNE Isère

DURAND Victoria
née le 13 octobre 1993 à SAINTE-COLOMBE Rhône

MARIAGES

MOUNIER Thierry, Joseph et THEVENON Rose, Trinité,
Antoinette
le 10 avril 1993
* * * * *

BEGNA Abdallah et RODRIGUES Chantal, Jacqueline,
le 05 juin 1993
* * * * *

BAUD Michel, Marius et CORAZZOL Valérie,
le 10 juillet 1993
* * * * *

PELLET Laurent, Jean, Louis et RONDEAU Florence, Renée,
le 24 juillet 1993
* * * * *

ARIZZI Patrick et DI PALMA Danièle,
le 04 septembre 1993
* * * * *

CARRET Laurent, François et REGIGNANO Séverine,
le 02 octobre 1993
* * * * *

LABORDE Christian, François, Pierre et BOUGAOUICHE
Laurence
le 16 octobre 1993
* * * * *

SPERONE-LONGIN Eric, Jean et MINEAU Fabienne, Laurence
le 13 novembre 1993
* * * * *

DECES

CAVELLINI Bruno
décédé le 07 février 1993 à CHUZELLES - 38

* * * * *

ROYET Marie, Antonia, veuve de Louis BUISSON
décédée le 13 mars 1993 à VIENNE - 38

* * * * *

DAVOINE Eugène
décédé le 16 mars 1993 à VIENNE - 38

* * * * *

DUC Louise, veuve de Antoine, Louis CLERC
décédée le 09 septembre 1993 à VIENNE - 38

* * * * *

FANTIN Jacqueline, Georgette, Olympe, épouse de René,
Pascal PISAPIA
décédée le 15 septembre 1993 à CHUZELLES - 38

* * * * *

BONNET Jacques, Henri
décédé le 20 septembre 1993 à LYON 7è Rhône

* * * * *

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 33 DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1993